

Deuxième séance, mercredi 03 novembre 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-DIAF-34	Rapport	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de la Commission d'enquête parlementaire "Pisciculture d'Estavayer-le-Lac"	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Didier Castella
2020-GC-28	Motion populaire	Réouverture de la nouvelle pisciculture d'Estavayer-le-Lac	Prise en considération	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella Jean-François Steiert
2021-DIAF-24	Décret	Naturalisations 2021 - décret 4	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-DFIN-83	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction de la sécurité et de la justice	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction de l'économie et de l'emploi	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-DFIN-83	Budget de l'Etat	Récapitulation générale	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-DFIN-83	Budget de l'Etat	Décret - Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2021-DFIN-43	Loi	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-DFIN-8	Loi	Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2021-DFIN-44	Rapport	Accessibilité sans barrière des sites web - Analyse et comblement des lacunes (Rapport sur postulat 2021-GC-47)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justification: M^{mes} Eliane Aebischer, Susanne Aebischer et Kirthana Wickramasingam.

M^{me} Anne-Claude Demierre et M. Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

Rapport 2021-DIAF-34

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de la Commission d'enquête parlementaire "Pisciculture d'Estavayer-le-Lac"

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: **21.09.2021** (*BGC octobre 2021, p. 3845*)

Discussion

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Permettez-moi aujourd'hui de redire brièvement la position du groupe socialiste sur ce rapport. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce dossier, mais j'étais membre de la Commission d'enquête parlementaire.

Alors, selon le Gouvernement, la CEP n'a pas apporté d'éléments nouveaux par rapport à ce qui avait déjà été constaté dans les différentes prises de position du Conseil d'Etat. Pourtant, le rapport de la CEP, en montrant les problèmes rencontrés dans ce projet, en analysant le pourquoi cette situation, a mis quand même le doigt sur de graves dysfonctionnements. La CEP a proposé des recommandations. et il serait vraiment dommage que le gouvernement n'entre pas en matière sur ces propositions. Pourquoi, par exemple, refuser d'organiser un service central qui, doté des capacités adéquates, mènerait à bien les projets de construction? Pourquoi, concernant les budgets, ne pas abandonner les mauvaises habitudes de systématiquement sous-évaluer les projets?

Le groupe socialiste portera une attention particulière et critique au suivi des projets actuels et futurs. Et puisqu'en lisant la réponse du gouvernement on a l'impression que la CEP a enfoncé les portes ouvertes, on a l'impression que tout a déjà été dit et tout est en passe d'être résolu, il ne nous reste plus qu'à espérer que la cacophonie de la pisciculture ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la CEP et en même temps Staviaçois.

Le 11 mai 2011, le Grand Conseil a adopté par 97 voix sans opposition le décret d'engagement pour la construction d'une nouvelle pisciculture de remplacement à Estavayer-le-Lac, pour prendre le relais de celle construite en 1959. Le Conseil d'Etat a lourdement insisté, dans son message de 2011, sur la nécessité d'une nouvelle pisciculture pour remplacer celles de

Morat et d'Estavayer. Selon l'ancien conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg avaient signé un concordat pour qu'une pisciculture soit maintenue sur les rives sud du lac de Neuchâtel. Après bien des épisodes juridiques et remous populaires causés par la destruction des cabanes de pêcheurs, la pisciculture a pu être inaugurée en 2016, alors qu'il était d'emblée évident qu'elle ne fonctionnerait pas, les essais ayant tous échoué. Puis silence radio jusqu'en 2019.

En 2019, n'ayant toujours pas de nouvelles de la pisciculture, je dépose avec mon collègue Chardonnens une question écrite en octobre concernant la réouverture des installations. Dans sa réponse, en décembre 2019, le Conseil d'Etat nous apprend qu'il a décidé d'abandonner la production piscicole à Estavayer et de collaborer avec la pisciculture de Colombier-Neuchâtel. La population d'Estavayer et toute la Broye n'ont pas du tout accepté ce revirement de politique et ont déposé une motion populaire demandant la réouverture de la pisciculture et de modifier l'article 31 de la loi sur la pêche. Je cite la modification: "Le service pourvoit au repeuplement des eaux sur lesquelles s'étend la régence de pêche. A cet effet, il exploite des établissements et des installations de pisciculture". La suite, vous la connaissez, je n'y reviens pas.

Pour revenir au rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts qui nous occupe aujourd'hui, le Conseil d'Etat mentionne, je cite: "Le rapport de la CEP n'apporte pas d'éléments nouveaux par rapport aux deux expertises administrative et technique demandées par le Conseil d'Etat". C'est son point de vue. La CEP s'est donnée pour mission de faire la lumière sur les dysfonctionnements qui ont conduit au fiasco de cette nouvelle pisciculture. M^{mes} et MM. les Députés, au fil des auditions des protagonistes, nous allions de surprise en surprise. Nous avons été confrontés à des explications alambiquées et contradictoires qu'il a fallu analyser. La CEP, très vite, a compris une chose: que la collaboration entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts était lacunaire, pour utiliser un euphémisme.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat reconnaît les erreurs qui ont été commises et dit qu'il était en train, je cite, "de mettre en œuvre de profonds processus de réorganisation pour régler les rapports de service entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la Direction bénéficiaire". Mais le Conseil d'Etat a omis clairement de dire qu'il a manqué, dans ce bateau à la dérive, un capitaine capable de maîtriser la biologie des poissons et la technique de construction d'une pisciculture. Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat mentionne dans son rapport que pour remettre les installations en état de fonctionner, il faut des analyses complémentaires. Or, nous avons une expertise technique commandée par le Conseil d'Etat et une expertise technique commandée par la CEP. Les deux expertises vont dans la même direction en ce qui concerne les mesures de réparation des installations, donc nous n'avons pas besoin encore d'une étude complémentaire. Par contre, nous avons besoin d'un COPIL pour mener à bien les réparations.

La population broyarde, les pêcheurs professionnels et amateurs attendent que la pisciculture, payée par les impôts des contribuables fribourgeois, soit remise en état de fonctionner et soit enfin opérationnelle. On n'a pas payé une pisciculture pour en faire des bureaux. La CEP estime que le canton a besoin d'une pisciculture au sud du lac de Neuchâtel pour approvisionner et compenser les déficits de l'alevinage naturel de nos lacs. Tout concentrer sur Colombier est une erreur, mettre tous les œufs dans le même panier c'est encore une erreur. Les rives sud du plus grand lac suisse méritent un cheptel piscicole adéquat. Nos pêcheurs professionnels ici présents attendent depuis longtemps que le repeuplement de notre lac soit accéléré. Le réchauffement climatique va certainement causer des modifications de la faune aquatique et le canton...
[Temps de parole écouté]

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Les éléments qui sont ressortis de ces deux prises de paroles sont quasiment identiques à ce que j'avais dit lors de la fin de la dernière session.

Je relève quand même que les deux intervenants citent que ce qui est reproché à la CEP, c'est de ne pas avoir amené d'éléments nouveaux. Je l'ai déjà dit, nous avons amené des éléments nouveaux et nous avons aussi creusé tout ce qu'il y avait à creuser. Nous ne nous sommes pas contentés de constater ce qui n'allait pas. Nous avons aussi creusé, nous avons été chercher des éléments très, très pointus et je crois que de ce côté-là, le boulot a été fait correctement.

Peut-être encore juste un point par rapport à tout ça. Le Conseil d'Etat nous reproche, à la CEP, d'avoir fait mention de notre position par rapport à la réouverture de la pisciculture, à la remise en service, et que ce n'était pas forcément notre rôle. Mais je constate qu'il y a aussi une contradiction du Conseil d'Etat qui, d'un côté, nous dit: "Vous n'auriez pas dû vous prononcer là-dessus" – ce que je peux admettre, c'est vrai, pour moi il y avait unité de matière, c'est normal qu'on donne au moins une décision de principe, c'était normal qu'on le fasse – et de l'autre côté indique dans son rapport qu'il ne répond pas tout de suite parce qu'il attend le rapport de la CEP. Là, je vois une petite contradiction qui n'est pas très grave, mais c'est de bonne guerre de le signaler.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Der Staatsrat hat im Wesentlichen zu den bereits erwähnten Bemerkungen anlässlich des letzten traktandierten Punktes an der Septembersession die Antworten gegeben. Es gibt heute keine neuen Bemerkungen.

Zusammenfassend: Es gibt keine Divergenzen zwischen der Kommission und dem Staatsrat zur Analyse der Fehler der Vergangenheit. Sie wurden sowohl vom Staatsrat bereits vor einem Jahr so publiziert, die PUK ist zu den gleichen Schlüssen gekommen. Der Staatsrat hat beschlossen, die entsprechenden Schlüsse zu ziehen, das heisst, im Wesentlichen auch, was die Bemerkungen von Grossrat Piller betrifft: Erstens: Es sollten systematisch keine ungenügenden Reserven, keine zu unterdimensionierten Projekte mehr dem Grossen Rat unterbreitet werden. Zweitens: Es braucht einen zentralen Dienst, der ausreichend dotiert ist, um die zahlreichen Projekt zu gewährleisten und die Verantwortlichkeit dafür zu tragen.

Drittens: Es braucht neue Verfahren - das wird der Staatsrat in den nächsten Wochen beschliessen - zur Zusammenarbeit zwischen den Direktionen. Das sind die wesentlichen, auch strukturellen Verfehlungen der Vergangenheit, die aus den letzten Legislaturen kommen. Der Staatsrat der heutigen Legislatur hat anfangs Legislatur festgestellt, dass dieses Projekt - wie auch andere - nicht zeitgemäss vorbereitet und umgesetzt wurde und hat die entsprechenden Schlüsse gezogen.

Zu den kleinen Divergenzen mit dem Präsidenten der Kommission - ich gehe davon aus, dass das symbolische Sachen sind - möchte ich mich nicht weiter äussern. Das sind auch keine Probleme.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Pour ne guère faire plus long, déjà tout d'abord remercier la CEP pour le travail qu'elle a fait. J'aimerais néanmoins signaler que, malheureusement, le Conseil d'Etat n'a eu que quelques jours pour préparer cette réponse alors qu'elle est traitée finalement deux mois après. C'est regrettable, on aurait pu faire cela de manière plus posée.

Par rapport aux interventions de M. Piller, je répète que le Conseil d'Etat est arrivé aux mêmes conclusions et j'aimerais le rassurer, il a l'intention de mettre en œuvre les recommandations qui ont été émises, avec une petite divergence, c'est que la CEP arrive à la conclusion que seule la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions devrait mener les projets. À mon avis, il n'est pas imaginable que l'utilisateur, notamment sur des projets spécifiques, comme la pisciculture ou la ferme de Grangeneuve, ne soient pas impliquées. Les compétences métiers sont nécessaires à obtenir *in fine* un bâtiment qui réponde aux besoins de l'utilisateur.

Par rapport à M. Zadory, j'aimerais juste rappeler que dans le message du Conseil d'Etat, en 2011, il était annoncé la nécessité d'une pisciculture. Néanmoins, malgré toutes nos recherches, ces annonces n'ont jamais été étayées. Il n'a jamais été démontré le besoin de la pisciculture. En effet, nous arrivons tous à la même conclusion: il a manqué d'une analyse des besoins, il a manqué d'une structure de projet et, *in fine*, il a manqué de budget pour que le projet soit réalisé conformément aux attentes que nous avions tous et que ce fiasco n'existe pas. Seul bémol peut-être, il est étonnant de voir que les porteurs de décision sur le budget, sur la non-structure du projet, n'ont pas été évoqués dans les responsabilités, que c'est seulement ceux qui ont reçu ces décisions qui ont dû prendre la responsabilité selon la CEP.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion populaire 2020-GC-28

Réouverture de la nouvelle pisciculture d'Estavayer-le-Lac

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Dépôt: **19.02.2020** (BGC mai 2020, p. 800)

Développement: **18.03.2020** (BGC mai 2020, p. 800)

Réponse du Conseil d'Etat: **12.10.2021** (BGC novembre 2021, p. 4686)

Prise en considération

Présidente du Grand Conseil. Cette motion a été déposée par MM. Dominic Catillaz et Romain Lambert. Cette motion populaire a abouti conformément à la législation sur l'exercice des droits politiques. Elle est maintenant traitée comme une motion parlementaire. Toutefois, les règles de l'urgence ne sont pas applicables. Je ne vous donnerai pas lecture de cette motion, le titre explique suffisamment son but et vous avez toutes les informations dans vos documents.

Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose le fractionnement de cette motion. Je vous rappelle également que selon l'article 86 al. 1 let. c de la loi sur le Grand Conseil, les motionnaires ne s'expriment pas devant le Grand Conseil, mais je salue leur présence dans la salle et je les remercie pour leur intérêt à nos débats. La discussion sur la prise en considération de cette motion populaire est ouverte.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis l'auteur, avec Michel Zadory, de la question qui est mentionnée dans la réponse du gouvernement et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Cette motion populaire a pour but principal la mise en service et l'exploitation de la pisciculture d'Estavayer-le-lac, comme le reconnaît le Conseil d'Etat dans sa réponse. La réponse mentionne les difficultés et les conséquences de modifier la législation. Jusque-là, nous comprenons les explications qui nous semblent justes. Pour cette partie, nous accepterons le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat.

Par la suite, la réponse est beaucoup plus ambiguë. En poursuivant la lecture, on ne peut que constater que le texte ne va pas du tout dans le sens d'une réouverture de la pisciculture telle que demandée, et reconnue par le Conseil d'Etat. La réponse mentionne une remise en état de la pisciculture. La tournure pourrait sous-entendre une remise en état du bâtiment appelé pisciculture. Nous découvrons également qu'il propose la mise sur pied d'une organisation de projet comprenant des représentants du Grand Conseil, ceci afin d'élaborer un projet de décret d'investissement destiné à la remise en service du bâtiment de la pisciculture, mais aussi afin d'examiner en parallèle les éventuelles solutions de réaffectation de ce bâtiment. D'emblée, j'informe que le groupe de l'Union démocratique du centre ne veut pas d'une réaffectation. Il ne veut rien de moins qu'une production d'alevins dans la pisciculture d'Estavayer. Aussi, la réponse met également en avant les coûts, mais met en doute la nécessité de l'alevinage à moyen et à long terme tout en défendant les bienfaits de la collaboration intercantonale. Selon l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre, ces allégations sont en totale contradiction avec les informations qui avaient amené le Grand Conseil à voter un crédit d'investissement en 2011. Il fallait alors absolument une pisciculture à Estavayer-le-Lac afin d'assurer l'alevinage en complément des autres piscicultures. Le produit étant sensible, ce projet avait l'avantage de pallier à une éventuelle perte de production en cas de problème sanitaire.

Puis, on arrive au point 5, "Pistes pour la réaffectation du bâtiment d'Estavayer-le-Lac". Du coup, on ne l'appelle plus pisciculture mais bâtiment, et même si je peux me tromper tant la réponse laisse planer le doute, on pourrait comprendre que le Conseil d'Etat ne veut pas que la pisciculture soit remise en fonction pour de l'alevinage. Il ouvre la porte à une réaffectation qui pourrait servir de hangar à bateaux, de bureaux et de salle didactique pour les écoles. Toujours pour autant que ma compréhension soit juste, il y a plus de six pages pour nous informer que les décisions seraient déjà prises et déjà mentionnées dans la réponse que le Conseil d'Etat avait rendue à la suite de notre question d'octobre 2019. On a le sentiment qu'il campe sur ses positions depuis tout ce temps. En conséquence, cette réponse ne va pas du tout dans le sens des motionnaires, mais aussi à l'encontre des nombreuses interventions de plusieurs députés qui demandent expressément la réouverture de la production de la pisciculture d'Estavayer. Vous mentionnez une possible réaffectation, mais il faut être précis et, je le répète, nous voulons une mise en service de cette pisciculture. Qui dit mise en service dit production d'alevins et cela, nous voulons l'entendre. Pour moi, on est toujours au point de départ et dans le doute.

Par conséquent, les motionnaires ainsi que le parlement ont besoin de réponses précises et sans détour sur la remise en fonction de la pisciculture à des fins d'alevinage. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre exige des réponses claires aux questions suivantes: le Conseil d'Etat veut-il ou ne veut-il pas remettre en activité la production d'alevins de la pisciculture d'Estavayer? La situation étant pourtant claire, la création d'un COPIL ne risque-t-elle pas de temporiser et ainsi retarder la réalisation telle que demandée par la motion populaire?

En conclusion, le groupe de l'Union démocratique du centre attend des réponses simples et limpides. Il soutient le fractionnement et acceptera la motion à l'unanimité.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je vais dire la même chose, mais autrement. Nous traitons aujourd'hui une motion populaire dont le titre est, selon l'ordre du jour: "Réouverture de la nouvelle pisciculture d'Estavayer". Cette motion a deux volets. D'une part, il est demandé que l'Etat de Fribourg exploite lui-même les installations de pisciculture nécessaires au repeuplement des eaux et, d'autre part, que la pisciculture d'Estavayer-le-Lac soit fonctionnelle. Le groupe socialiste soutiendra le fractionnement de cette motion comme proposé par le Conseil d'Etat, les deux points de cette demande étant distincts.

Pour la modification de loi, nous sommes conscients que la reprise de toutes les installations de pisciculture, petites et grandes, seraient difficilement applicable tant pour la reprise des installations privées que pour le travail de repeuplement des lacs intercantonaux. Nous ne soutiendrons donc pas ce changement de loi.

La réponse du Conseil d'Etat à la deuxième demande, la réouverture de la pisciculture, est pour le moins étrange. À une question claire, le Conseil d'Etat propose une réponse vague. En effet, le Conseil d'Etat parle d'organiser un projet destiné à la remise en service du bâtiment, il parle également de solutions de réaffectation. Dès lors, MM. les Commissaires du gouvernement, nous aimerions savoir, avant de nous prononcer, si un oui ou un non est un oui ou un non à la réouverture d'une pisciculture ou bien est-ce que c'est un oui ou un non à une réaffectation du bâtiment? Personnellement, je n'aimerais pas dire oui aujourd'hui et voir le bâtiment transformé en un *fast food* ou *fish and chips*, mais au pire, au pire, je pourrais encore admettre une réaffectation en musée de l'incompétence.

Le groupe socialiste, dans sa majorité, refusera le changement de loi mais soutiendra une réouverture de la pisciculture.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec la motion, mais bien sûr très sensible au sujet puisque coauteure de la requête instituant la CEP qui nous a occupés en octobre dernier.

Le groupe libéral-radical a étudié avec attention la réponse du Conseil d'Etat à cette motion populaire et la soutiendra à une majorité. Réouverture ou pas? Nous y voilà, enfin! Le Conseil d'Etat dit oui, il a changé d'avis. On devrait être satisfaits. On pourrait penser qu'il a arrêté de s'obstiner, quoique... bémol. Il est écrit noir sur blanc dans sa réponse que le but explicite des motionnaires est bel et bien la réouverture de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac et il appelle de ses vœux le Grand Conseil à accepter le volet relatif à cette remise en état. Alors, comment comprendre – si ce n'est peut-être encore une fois pour jouer la montre dans ce dossier –, comment comprendre que le Conseil d'Etat veut aussi examiner en parallèle les éventuelles solutions de réaffectation du bâtiment et leurs coûts? Messieurs, je dis non. Le but de la motion est explicite, vous le dites aussi: réouverture de la pisciculture. Donc, ne jouez pas sur les mots, écoutez les motionnaires! Il s'agit bien, sans ambiguïté aucune, de la réouverture des installations piscicoles pour produire des alevins que nous votons ce matin, et c'est tout. Les tergiversations n'ont plus lieu d'être et maintenant, s'il vous plaît, avançons! Si vraiment, vous voulez tenter de garder la tête haute dans ce dossier, comme le titrait un journal local, alors MM. les Conseillers, commencez par respecter ce but très clair, porté par la motion signée par 2500 personnes! Il est temps d'écouter la population et les professionnels.

Oui ou non à la remise en état des installations? Tous les utilisateurs auditionnés par la CEP disent oui. Les pêcheurs disent oui. Certains biologistes disent aussi oui. Et 2500 personnes disent aussi oui.

Je terminerai par citer quelques phrases du rapport Janssens: "Le sujet est sensible auprès de la population. Bien qu'il s'agisse d'une somme limitée au vu du scandale que cela a suscité, l'argent du contribuable a été mal utilisé. Les cabanes de pêcheurs ont été détruites afin de construire une pisciculture censée aider les pêcheurs. Pour de nombreuses personnes interrogées, il est impensable de déplacer toute la production à Colombier. Les piscicultures cantonales fribourgeoises ont toutes fermées et avec cela le risque de perdre un savoir-faire d'une grande valeur. Centraliser la production à un même endroit est un risque. Il ne faut également pas oublier l'importance économique, écologique et pédagogique pour notre région".

Chères et chers collègues, personnellement, je vous invite massivement à accepter le fractionnement tel que proposé, mais en condamnant fermement la proposition du Conseil d'Etat d'examiner en parallèle ces éventuelles solutions de réaffectation du bâtiment et leurs coûts. Cela prolongerait de manière inappropriée ce dossier et, surtout, ne respecterait en aucune manière le but de cette motion populaire.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Le groupe Vert Centre Gauche a étudié avec attention cette motion populaire.

Enfin, il est temps, cette motion s'est faite attendre, toutefois pardonnée par le temps nécessaire à la Commission d'enquête parlementaire pour la mise en lumière des nombreux aléas que nous connaissons aujourd'hui concernant la construction de cette nouvelle pisciculture. Comme mes préopinants, nous percevons une réponse du Conseil d'Etat à cette motion des plus ambiguës et qui manque de clarté. Quatre pages de justificatifs pour arriver à la conclusion que, je cite, "sur la base des avis des experts, le Conseil d'Etat confirme que la remise en état de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac ne se justifie pas", pour finalement conclure: "Il appelle donc le Grand Conseil à accepter le volet relatif à la remise en état de la pisciculture d'Estavayer".

Nous voulons entendre une réponse claire de l'objectif du Conseil d'Etat de l'adoption de cette motion, afin de nous prononcer clairement sur la volonté de remettre en état des installations piscicoles prévues par le projet initial de la nouvelle pisciculture et de sa fonction. D'une part, nous comprenons l'argumentaire du Conseil d'Etat de ne pas apporter une modification législative par l'ajout dans la loi sur la pêche d'une disposition visant le canton à exploiter l'ensemble des installations de repeuplement des eaux, d'autant plus que cette adaptation, de par sa mise en œuvre, prolongerait la période d'incertitude de la remise en état de la pisciculture. Donc, nous apprécions la position du Conseil d'Etat qui désire se focaliser sur l'objectif principal de la motion populaire, à savoir la remise en état de la pisciculture d'Estavayer.

Si les conclusions de la CEP recommandent la mise en place d'une organisation de projet, nommée COPIL, ici il est important qu'elle soit mise en place rapidement afin de ne pas perdre de temps afin de soumettre au Grand Conseil le décret relatif dans les plus brefs délais. Les travaux de la CEP amènent déjà des réponses très précises sur les défauts et solutions pour une remise en état, avec le rapport d'un spécialiste très clair et précis, et apporte en plus un devis financier qui corrobore les estimations des rapports de l'Etat.

Le monde de la pêche, les citoyens de la rive sud, le milieu piscicole sont sensibles et veulent garder la maîtrise du repeuplement, à juste titre, et pour le bien commun du canton afin de maintenir le savoir-faire, garantir également le repeuplement des rivières, assurer la biodiversité des espèces futures. De plus, tout ceci est rappelé dans le concordat intercantonal avec les cantons de Vaud et Neuchâtel qui exige d'ailleurs une pisciculture sur la rive sud.

À ce titre, notre groupe est très sensible aux efforts à entreprendre pour améliorer le biotope des lacs et cours d'eaux nécessaires et indispensables à la faune aquatique. On pense aux phytosanitaires, micropolluants, et je ne peux m'empêcher de mentionner la place de tir de Forel.

Pour conclure, j'aimerais juste rappeler que nous avons démantelé l'ancienne pisciculture d'Estavayer, qui était certes vétuste mais qui fonctionnait et qui donnait entière satisfaction. Son fonctionnement n'a jamais apporté une quelconque discussion. Il a fallu ce fiasco que nous connaissons aujourd'hui avec la nouvelle pisciculture pour que la polémique survienne.

Au vu de ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche va accepter à l'unanimité le fractionnement de la motion, va rejeter également à l'unanimité le volet relatif à la modification de la législation sur la pêche et accepté à la majorité le volet relatif à la remise en état de la pisciculture d'Estavayer, bien que certains membres du groupe soient partagés sur son utilité.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-président de la CEP, j'étais vice-président de la CEP puisque j'ai terminé ce travail, et je suis rapporteur pour Le centre.

Je commencerai par un élément positif puisque c'est le seul: le groupe du Centre acceptera ce fractionnement car effectivement, les arguments du Conseil d'Etat nous semblent plus que pertinents.

Venons-en maintenant aux éléments un peu moins positifs. Je commencerai par le manque de considération crasse que le Conseil d'Etat a démontré vis-à-vis des motionnaires. Je m'explique: si vous prenez la première partie et résumez la motion populaire, le Conseil d'Etat dit: "Plusieurs citoyennes et citoyens demandent au Conseil d'Etat de modifier la loi". Si pour le Conseil d'Etat 2378 signatures, c'est quelques citoyens, ça me permet de comprendre un petit peu mieux le manque de considération que vous avez pour ce dossier depuis fort longtemps.

Le Conseil d'Etat essaie une nouvelle fois de nous enfumer. Il demande une organisation de projet pour élaborer un projet de décret. On a déjà sur la table deux études indépendantes qui nous donnent déjà des réponses, qui nous donnent déjà des montants, ces montants de 1,4 million c'était l'étude qui provenait de la CEP et 1,5 million pour l'étude qui provenait du Conseil d'Etat. Donc organiser un projet, organiser un projet avec les membres du Grand Conseil, c'est tout simplement essayer de faire changer d'avis ce Grand Conseil. Mais on ne veut pas changer d'avis puisqu'on veut non pas une remise en état comme le mentionne votre rapport, mais on veut bien de la production de poissons dans ce canton. Donc le projet chiffré que vous nous demandez, on n'en a pas besoin puisqu'on le connaît déjà. on ne veut pas un projet chiffré, je l'ai déjà dit, on veut une réalisation!

Quant à la réaffectation envisageable en bureaux pour des emplois, j'ai pu lire vaudois, alors ce n'est absolument pas possible. Vous le savez très bien. C'est un nouvel enfumage puisque la zone de la pisciculture est une zone spéciale, elle a été décrétée comme zone spéciale, destinée exclusivement à la pisciculture. Dans le nouveau plan d'aménagement local qui est en consultation pour la commune d'Estavayer, effectivement on parle d'une zone d'intérêt général mais avec un plan d'aménagement de détail qui stipule une zone réservée à des équipements publics. Donc dans tous les cas, on ne pourra pas faire une réaffectation en bureaux comme vous souhaitez le faire. Je n'ai qu'une chose à dire, au nom du groupe Le centre, on en a marre, on en a marre de vous entendre de nouveau nous dire: "On veut refaire une étude, des groupes de travail, il faut qu'on étudie, un comité de pilotage..." Toutes ces formules à la fin du compte sont alambiquées, toutes ces formules essaient de nous tromper, essaient de nous tromper pour dire "il faut qu'on réétudie les questions, il faut qu'on réétudie ce dossier, il faut qu'on réaffecte éventuellement cette pisciculture". Mais comme l'ont dit mes préopinants, on ne veut plus d'études, on veut une réalisation.

Alors comme l'a dit le groupe de l'Union démocratique du centre et les questions du député Chardonnens sont claires, on veut savoir aujourd'hui avant de se déterminer, si vous voulez produire du poisson à Estavayer-le-Lac, oui ou non? Merci pour votre réponse. On ne se prononcera sur cet objet qu'en ayant une réponse par oui ou par non à la question que je viens de poser.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis Staviacoise et conseillère générale.

Votre réponse fait transpirer votre désamour pour cette pisciculture, mais j'aimerais vous rappeler que l'Etat est lié par des engagements. L'échange de terrains entre l'Etat et la commune d'Estavayer a été réglé dans une convention et la commune d'Estavayer a participé aux frais de construction de la nouvelle pisciculture par un montant de 150 000 francs, correspondant à la valeur estimée du bâtiment de la pisciculture de 1959. D'autre part, il a fallu modifier le plan d'aménagement local en changeant l'affectation de la parcelle qui, de zone à caractère touristique et de non bâtir, est passée en zone d'activité soumise à prescription spéciale, justifiée par la construction d'une pisciculture cantonale. Les baraques de pêcheurs ont dû être démontées.

Comment justifier auprès des citoyens qu'il est possible de se détourner d'une vocation première qui a amené à un changement d'affectation d'un PAL? Le jugement du Tribunal cantonal dit que la pisciculture de l'Etat, dont la production est destinée au rempoissonnement, et les aménagements liés pour le bateau du garde-faune répondent à la notion d'ouvrage d'intérêt public

exigé, suffisent à mettre fin à l'usage accru des terrains de la commune par des propriétaires de cabanes. Les motifs invoqués ne sont pas que des prétextes pour déloger les bénéficiaires mais relèvent d'un intérêt public.

Dans votre réponse à la motion populaire, vous dites que la production d'alevins de truites dans les cours d'eau, aujourd'hui confiée à des entreprises privées et qui devraient, si la motion devait être mise en œuvre, être reprises par l'Etat avec d'importantes conséquences tant pour les producteurs privés qui ont consenti des investissements conséquents pour assurer les besoins du repeuplement cantonal que pour l'Etat. Je ne mets pas en cause le fractionnement, par contre ses termes, on peut donc en déduire que le repeuplement est utile, en tout cas pour les cours d'eau.

MM. les Commissaires du Conseil d'Etat, le rapport de la CEP nous a permis de rentrer dans les entrailles de l'Etat et ce n'est pas glorieux. Mais regardons vers l'avenir et transformons cet essai en passant à l'acte, d'autant que le canton de Fribourg se targue d'être le leader dans l'agroalimentaire, dont l'activité piscicole est un pan.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Mes liens d'intérêts: je vis à Estavayer et j'étais membre de la CEP.

Il est clair qu'il n'est pas utile de répéter tout ce qui a été dit, par contre je pense qu'il faut réitérer certains arguments. Les demandes faites par la motion populaire de MM. Catillaz et Lambert ont le mérite d'être très claires *a contrario* de la réponse du Conseil d'Etat. Je comprends et peux soutenir la demande du Conseil d'Etat au sujet du fractionnement de la motion ainsi que le fait de renoncer à la modification de la loi sur la pêche pour les raisons qu'il évoque.

Par contre, la deuxième partie de cette réponse me laisse, comme certains de mes collègues, sans voix et terriblement déçu. Je connaissais l'expression d'une victoire à la Pyrrhus. Permettez-moi ici de vous dire que j'ai l'impression que nous sommes devant une réponse à la Pyrrhus, c'est-à-dire tactique et trompeuse, destinée à faire croire qu'on écoute les citoyens le temps nécessaire, mais qui ne démontre pas vraiment de courage politique et aucune volonté de répondre à cette demande. Tous les arguments invoqués ce matin peuvent être entendus, qu'ils soient négatifs ou positifs, mais au milieu du brouhaha médiatique et parlementaire, il n'en reste pas moins que quatre se détachent du lot. Nous devons remettre en fonction la pisciculture d'Estavayer parce qu'il s'agit d'un projet qui a du sens et qui est demandé par des députés, des citoyens et de nombreux professionnels de la pêche. Nous devons la remettre en fonction parce que même si, actuellement, des recherches démontrent un doute sur l'efficacité de l'alevinage, nous sommes devant une querelle d'experts. En attendant le résultat de ces recherches, il nous faut absolument aller de l'avant en gardant à l'esprit une exploitation évolutive et intelligente. Nous devons la remettre en fonction parce que je ne crois pas que nous puissions abandonner un savoir-faire quasi séculaire alors que les changements climatiques vont nous amener de nouveaux défis. C'est en pratiquant l'alevinage que nos gardes-pêche maintiendront leur savoir-faire et non pas en regardant leurs collègues de Colombier. Enfin, nous devons absolument la remettre en fonction parce qu'à l'heure du circuit court et de la valorisation des produits et de l'artisanat locaux, la production locale de poisson est une évidence.

Pour toutes ces raisons, je vous invite avec force et conviction, chers collègues, à soutenir la motion populaire et à dire un grand oui à une rapide remise en fonction des installations et à l'exploitation de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Je prends la parole à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis consommateur de poissons des Trois-Lacs.

Si les travaux avaient été faits correctement dès le début et que la pisciculture fonctionnait sans faille, on n'aurait pas aujourd'hui de discours ou de remise en question sur l'ouverture de la pisciculture. Elle produirait aujourd'hui des alevins qui repeuplèrent les lacs avec satisfaction. MM. les Commissaires, entourez-vous enfin de personnes compétentes! Allez acheter des nouveaux tuyaux et remettez cette pisciculture en marche et redorez un peu votre blason après ce fiasco!

Par ces paroles, je vous invite à accepter cette motion et ce fractionnement.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprime à titre personnel.

J'aimerais ici intervenir, pas pour prolonger les débats qui sont assez longs, mais pour exprimer ma perplexité avec cet objet. Le message du Conseil d'Etat est contradictoire. D'un côté, il nous explique les raisons pour ne pas mettre en fonction cette pisciculture et, de l'autre côté, il nous propose d'accepter la motion populaire dans son volet de remise en état de la pisciculture. J'aimerais souligner ce qui est dit par le Conseil d'Etat sous le point 2 de son message: "Les facteurs principaux du déclin de plusieurs espèces de poisson sont la qualité de l'eau et l'artificialisation du milieu". Ceci signifie que remettre des poissons dans un milieu qui ne permet plus de vivre est complètement inutile. Supprimer les intrants et polluants, ainsi qu'assainir les décharges des munitions de l'armée, par exemple, me semblent plus prioritaire. Depuis 2011, il est indéniable que les scientifiques se questionnent. Le Conseil d'Etat nous dit qu'une étude intercantonale est en cours pour comprendre, entre autres, l'efficacité de l'alevinage. Il m'aurait alors paru logique d'attendre ces résultats avant de prendre des décisions précipitées. Si je trouve, comme les motionnaires, qu'il faut aider les pêcheurs, il faut se demander de quelle façon la population des poissons adaptés au lac de Neuchâtel peuvent se maintenir et progresser. Les experts nous disent depuis bien quelques temps que le maintien d'un habitat préservé est nécessaire. Nous l'avons vu pour les cours d'eau, c'est

avec la revitalisation que nous recréons des habitats pour les poissons. Les résultats de cette étude qui est mentionnée et dont le téléjournal de lundi soir a parlé sont prévus pour 2023. Il me semble alors urgent d'attendre.

C'est dans ces conditions, sans savoir si l'alevinage est efficace, que je ne peux pas soutenir cette motion.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet, et quand bien même si je ne suis pas une spécialiste de tout ce qui est pêche, j'aime beaucoup manger le poisson.

Je tiens à souligner quand même une chose qui me sidère dans cette affaire de pisciculture qui dure maintenant depuis quelques temps. On a construit une nouvelle pisciculture en sachant qu'elle ne servirait à rien. Est-ce que cela est la cause de l'amateurisme extraordinaire qui a présidé à la construction de cette pisciculture ou pas? Toujours est-il que maintenant, vouloir la transformer en hangar à bateaux ou en Dieu sait quelle autre affectation est complètement irréaliste. Je crois qu'il faut écouter les pêcheurs, ce sont eux qui connaissent la réalité des choses, c'est leur métier qui est en jeu. Je crois qu'ici, le Conseil d'Etat se doit non pas de louvoyer, de nous fournir des réponses ampoulées, voire sibyllines, il faut maintenant que les choses soient claires. Nous avons une pisciculture, nous devons certes injecter encore un peu d'argent pour la mettre en état de fonctionner mais il faut la mettre en état de fonctionner.

Je soutiendrai donc cette motion avec le fractionnement, puisque je suis tout à fait consciente aussi qu'on ne peut pas non plus modifier en un tournemain une législation qui nécessiterait quand même une analyse approfondie de la question. Mais vouloir nous renvoyer à des études ou à des transformations ou à d'autres projets pour noyer le poisson, si vous me passez l'expression, cela est totalement inadmissible et je crois que ça ne répond pas finalement à l'acceptation de ce qui a été fait jusqu'ici, à savoir de la reconnaissance d'une faute qu'il faut maintenant assumer.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprime ici à titre tout à fait personnel, en vous disant que je ne pense pas non plus que c'est un bon plan de relancer cette pisciculture maintenant.

Je ne suis pas du tout une spécialiste de ce sujet et pourtant je vous propose d'attendre encore un peu. Pourquoi? Parce qu'il faut sérieusement se poser la question à quoi ça sert vraiment. Dans tout ce débat, on fait comme si les arguments de départ étaient encore valables et justes. Mais nos certitudes d'il y a dix ans ont été remises en question depuis. On a trouvé, c'est vrai, une solution assez élégante en proposant de faire du outsourcing vers Colombier, mais il faut avoir le courage de revoir la solidité de nos arguments d'alors et ne pas se voiler la face.

L'alevinage a un sens seulement si la reproduction naturelle ne fonctionne pas. C'est à ce moment-là qu'il faut agir et que l'intervention de l'homme peut avoir un effet sur la reproduction des poissons. Pourtant, aujourd'hui, des biologistes et des experts pensent que l'alevinage n'a pas vraiment d'impact sur la population des poissons. Une des hypothèses est qu'ils sont mangés par les autres plus gros poissons. Si c'est bien le cas, vous en conviendrez avec moi, produire des alevins en pisciculture, c'est produire très cher de la nourriture pour les gros poissons ou pour les cormorans dont la population a explosé en vingt ans.

L'autre hypothèse est que le taux d'oxygène dans l'eau ne serait pas suffisant, mais les preuves manquent. Il faut bien l'avouer, nous ne savons tout simplement pas ce qu'il advient des alevins que nous produisons dans une pisciculture. Or justement, il y a une étude en cours mandatée par les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg qui va étudier si la reproduction naturelle fonctionne dans le lac de Neuchâtel et ce qu'il se passe avec ces alevins une fois qu'ils sont relâchés dans le lac. Si nous voulons prendre une décision fondée, nous devons attendre les résultats de cette étude qui devrait paraître dans deux ou trois ans avant de remettre en fonction cette installation. Bien entendu, si après cette étude, on constate que ces alevins se retrouvent dans la pêche, alors on pourra y aller les yeux fermés.

Mais que ferons-nous dans deux ans si les études constatent que ce que nous avons réinvesti aujourd'hui ne sert à rien? La patience est la mère des vertus. Nous devons attendre un peu pour avoir les bonnes réponses. C'est une question de bon sens.

Bien sûr, les pêcheurs professionnels ont besoin de pouvoir pêcher du poisson! Et, pour soutenir les pêcheurs, le rôle de l'Etat ne serait-il pas plutôt d'utiliser ces millions publics pour agir sur les facteurs qui empêchent la reproduction naturelle dans nos lacs, en redonnant à nos lacs, justement, les conditions adéquates pour que les poissons puissent se reproduire d'eux-mêmes?

Vous l'aurez compris, je ne peux pas soutenir cette motion.

Michellod Savio (PLR/FDP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprime à titre personnel.

Abyssus abyssum invocat, l'abîme appelle l'abîme. Cette expression semble toute désignée pour décrire la situation dont il est question dans ce débat. Si le Grand Conseil a vu juste en fustigeant le fiasco de la pisciculture, il me semble peu opportun de décider aujourd'hui de remettre celle-ci en fonction alors que sa nécessité immédiate, comme sa pérennité à plus long terme, suscitent de nombreux doutes. S'il y a dix ans cette infrastructure était pertinente, l'est-elle encore aujourd'hui? Lorsqu'un projet se relève d'un tel échec, il convient de lever toutes les incertitudes avant de choisir la direction à prendre et d'y injecter des fonds publics supplémentaires. Ces incertitudes n'étant aujourd'hui pas levées, je rejeterai cette motion populaire.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Mon lien d'intérêts, vous venez de le dire, je suis – j'étais – le président de la Commission d'enquête qui a été dissoute dernièrement.

Je veux quand même réagir sur deux ou trois points du rapport du Conseil d'Etat, plutôt sur la réponse qui a été faite à cette motion, parce qu'il y a quand même pour moi des inconnues, voire des imprécisions et voire même mes réponses pourront peut-être aussi apporter des réponses à M. Michellod et à M^{me} Berset qui s'interrogent sur certains points.

Le premier point, on dit et on parle de l'appauvrissement de l'eau et du déclin. Alors c'est peut-être le seul sujet sur lequel je suis d'accord avec le Conseil d'Etat. Effectivement, le déclin est là et c'est prouvé. Mais par contre, je me pose quand même la question de savoir s'il ne faut pas mettre des poissons dans un milieu où ils ne peuvent pas survivre parce que ce n'est pas une bonne chose. Mais, Mesdames et Messieurs, si ces poissons ne peuvent pas survivre, c'est surtout peut-être parce qu'ils n'ont pas été élevés ou produits dans de l'eau qui le permettait. Je m'explique: on a l'ancienne pisciculture 1959 qui a fonctionné pendant quasi soixante ans. Cette pisciculture produisait des poissons, des poissons qui vivaient, mais tout simplement ces poissons, ces alevins, ces œufs étaient élevés dans de l'eau pompée au lac! Ce n'était pas de l'eau chlorée ou de l'eau vraiment trop travaillée et trop nette et avec des poissons comme ça, ils peuvent vivre plus longtemps. Il est clair, et cela est prouvé, c'est une étude qui le dit, que les poissons issus d'une pisciculture vivent moins longtemps que les poissons qui sont issus de l'eau lacustre, dans le lac. Là, on est dans une question éthique. Alors, est-ce qu'il faut se dire "on arrête tout et on laisse faire la nature"? Si on veut laisser la nature – au passage en caricaturant, j'ai envie de dire réintroduisons l'aigle pour faire partir les cormorans –, mais plus sérieusement c'est une activité économique et on doit soutenir cette façon de faire et on doit produire des poissons à Estavayer.

La question posée par mon collègue Collomb est juste, c'est de savoir si on veut produire ou non et dans sa réponse, le Conseil d'Etat ne nous dit pas s'il veut produire, il nous dit juste qu'il veut réaffecter les bâtiments. Et pour moi, c'est une production qu'on doit faire là-bas. Des alevins doivent sortir et ces alevins doivent être mis au lac. Nous avons dans ce canton, ce n'est pas une histoire de Broyards ou de gardes-faune, nous avons dans ce canton un savoir-faire, ce savoir-faire c'est justement cette production d'alevins qui date de très, très longtemps et nous devons garder ça dans ce canton, et nous devons dans ce sens-là aller dans l'ouverture d'une pisciculture, d'une remise en service de la pisciculture.

Le deuxième point sur lequel je veux intervenir, c'est qu'on nous dit que toutes les craintes émises en 2011 quant à la survie des œufs et des alevins pendant le transport ont été largement apaisées. Là je dois dire que je m'oppose à cette affirmation. Il faut savoir que les gardes-faune vont chercher les alevins, tout ce qui doit être mis au lac, ils vont les chercher en bateau si les conditions météo le permettent d'Estavayer à Colombier et à cette période, en hiver, ce n'est pas forcément des conditions idéales. Ou alors ils vont les chercher en voiture, en véhicule: on met ces alevins dans des bacs, on contrôle un peu l'oxygène avant de partir et on les transbahute – excusez-moi le terme – depuis Colombier pour aller les mettre au lac. Je peux vous dire que là c'est faux de dire que tout s'est bien passé, je sais qu'il y a eu des soucis en transportant ces alevins de cette manière-là. Donc, attention!

On parle aussi de nous dire qu'en ayant tout qui est concentré à Colombier, on court le risque qu'il y ait soit un problème sanitaire, soit un problème technique et de perdre une année d'alevinage, une année de production et que ceci peut être relativisé, ce ne serait pas très grave. Mais non, Mesdames et Messieurs, si on perd une année ça aura quand même des conséquences, ça ne va pas se passer comme ça, il y aura des conséquences et on ne doit pas laisser arriver cette situation. Il faut aussi savoir quand on parle, entre guillemets, de la concurrence entre Colombier et Estavayer, c'est deux sites qui sont complètement différents. La topologie sous-marine est complètement différente. À Colombier vous avez une falaise avec de l'eau complètement différente de ce qu'il y a à Estavayer et la génétique des poissons est différente. Donc là, attention à ne pas tout concentrer. D'ailleurs, c'était un des arguments qui ressortait en 2011, c'est de dire qu'on ne doit pas tout concentrer à la même place. Ce que je regrette, c'est qu'aujourd'hui on est en train de dire que ce qui a été décidé en 2011 était complètement faux et quelque part, j'ai la liste des 97 députés qui ont voté en 2011, j'ai envie de dire, mais quelque part, Mesdames et Messieurs qui étiez là en 2011, je n'étais pas là, est-ce que vous n'avez pas le sentiment que vous vous êtes faits avoir par le Conseil d'Etat en 2011?

On peut ouvrir les débats, mais pour moi la décision de 2011 était juste parce que quand on a décidé de construire, c'était qu'on était convaincus qu'on pouvait faire quelque chose avec ça. [*Temps de parole écoulé*]

Genoud François (*PDC/CVP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêts, mais je désire faire une petite remarque à M. le Commissaire du gouvernement, M. Steiert.

Nous avons la chance ce matin d'avoir du public, les motionnaires et pêcheurs d'Estavayer. Je n'ai aucun doute sur les qualités en relation avec le bilinguisme de ces personnes, j'imagine même que ces qualités ont des points communs avec les Veveysans. Alors s'il vous plaît, soit nous leur mettons à disposition le matériel nécessaire de traduction, soit merci de vous exprimer en français dans votre réponse, je sais que vous êtes parfaitement bilingue. Allez, je vous fais une promesse:

si je dois une fois rapporter un sujet où un public singinois et lacois est présent, je m'exprimerai en allemand. Merci pour votre écoute M. le Commissaire.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous remercie pour les nombreuses interventions. Tout d'abord, en préambule, j'aimerais rappeler quel est le programme de la pisciculture d'Estavayer. En 2008-2011, il incluait un hangar à bateaux qui est aujourd'hui en fonction et celui-ci n'a jamais été remis en question. C'est une nécessité, notamment pour le travail des gardes-faune sur le lac. Donc le hangar à bateaux est existant, il fonctionne, il n'est pas remis en question. D'autre part, il y avait déjà des bureaux qui avaient été prévus, qui sont déjà occupés par les surveillants de la Grande Cariçaie, cette fonction avait été voulue dès le départ et elle n'est pas remise en question, je n'ai jamais entendu en tout cas. Il faut savoir qu'une partie des locaux de cette pisciculture est déjà affectée à d'autres choses que la production d'alevins et est mise en fonction. Cela pour rappeler qu'une grande partie du bâtiment fonctionne.

La troisième partie, c'est la production d'alevins et c'est ce qui nous fait discuter aujourd'hui, suite au fiasco. J'ai envie de dire, beaucoup se réfèrent aux décisions de 2008-2011 qui sont à la base de ce fiasco. Je ne suis pas certain que ce soient les meilleures références. Nous sommes en 2021 et le Conseil d'Etat souhaitait regarder vers le futur. Alors c'est vrai, la nécessité a été remise en question par les experts, par nos partenaires des cantons voisins qui ont déjà signalé en 2011 qu'il n'était pas nécessaire de produire des alevins ailleurs. Néanmoins, le Conseil d'Etat a entendu le Grand Conseil, a entendu la population. Il n'a aussi eu que deux jours pour préparer cette réponse, ce qui peut expliquer certaines maladresses. Ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'aucun alevin ne sera produit en plus puisque Colombier permet d'accueillir tous les œufs qui sont récoltés sur le lac de Neuchâtel et ceci a été dimensionné dans ce sens. Je rappelle qu'il y a aussi des mesures de sécurité qui ont été renforcées.

Une réponse à une motion demande soit un changement de loi que le Conseil d'Etat leur a proposé, soit un décret. Le Conseil d'Etat s'engage aujourd'hui à venir, si vous acceptez la motion, devant vous avec un décret – et là j'aimerais lever les doutes – avec un décret qui intégrera l'assainissement de la production des alevins. Néanmoins, et comme vous le savez, l'alevinage est remis en question. Nous attendons les résultats d'une étude en 2023 notamment. Il n'est pas seulement remis en question sur le lac de Neuchâtel, il y a des discussions au niveau suisse, au niveau international et personne ne peut être certain que dans cinq ans nous aurons encore besoin d'alevinage, étant donné que les directions qui sont prises par les experts actuellement, c'est de favoriser la reproduction naturelle. Bien évidemment, nous allons chercher la meilleure solution pour venir en soutien à la faune piscicole, et aux pêcheurs dont je salue la présence.

Voilà, il y avait des divergences, des divergences que je qualifierais peut-être de raison venant de la part d'experts, des divergences émotionnelles, des divergences historiques aussi par rapport aux engagements qui ont été pris par le passé. Le Conseil d'Etat a entendu. Il n'a pas souhaité mentir non plus sur l'avis des experts et c'est pourquoi vous avez un rapport qui, effectivement, comprend des avis divergents sur la nécessité ou non, sur l'aspect émotionnel, sur l'aspect de raison. Donc aujourd'hui, il vous propose de fractionner. Je remercie tous les intervenants qui ont accepté le fractionnement. En effet, la modification de la loi serait défavorable à la pêche, serait défavorable à la faune piscicole et je crois savoir que ce n'était pas du tout le but des initiants. Donc, merci d'accepter le décret. Le Conseil d'Etat viendra et il rappellera néanmoins que les nouvelles procédures que nous avons prises, suite au rapport de la CEP et que nous avons déjà anticipé avant, nous demande aussi de venir devant le Grand Conseil avec des appels d'offre, ce qui n'a pas encore été réalisé par les experts, les bureaux d'experts qui ont confirmé les montants d'environ 1,4 à 1,5 million. Donc le Conseil d'Etat va faire ce travail avec une commission de pilotage, qui a été aussi demandée par la CEP, notamment pour les projets de plus d'un million avec des intérêts stratégiques. Vu le nombre de fois que nous avons discuté de ce dossier devant le Grand Conseil, je pense que nous pouvons le qualifier de stratégique. Des imprécisions, oui, il y en a. Nous attendons les réponses pour 2023.

Je ne suis pas biologiste et je ne suis pas expert comme vous, M. Mesot, mais je peux vous assurer que les œufs qui sont pris sur la rive sud ont la même génétique que les poissons de la rive sud. Aussi, dans ce sens-là, je peine à comprendre vos doutes, mais une partie des réponses sera amenée en 2023 avec les résultats des études sur l'alevinage.

Voilà, je vais terminer en vous demandant d'accepter ce fractionnement. Je remercie les intervenants et en vous garantissant que nous viendrons devant vous avec un décret qui intégrera l'assainissement de la production des alevins.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich möchte nur ganz kurz zusätzlich zu meinem Kollegen etwas sagen.

Aber zuerst zu Grossrat François Genoud: Ich bin empört, skandalisiert, extrem erstaunt, dass sich ein Grossrat erlaubt, dem Staatsrat vorzuschreiben, in welcher Sprache er hier sprechen darf oder nicht! Im Namen der sprachlichen Minderheit unseres Kantons finde ich es unannehmbar, unakzeptabel, dass ein Grossrat einem Staatsrat - auch einem Grossratskollegen, im Übrigen - vorschreibt, dass er nicht in der Minderheitssprache sprechen kann. Umso mehr, umso mehr, wenn es sich - wie beim vorherigen Traktandum - um ein Traktandum handelt, bei dem sich zwei Staatsräte äussern, einer französischsprachig, ein anderer deutschsprachig.

Diese Haltung gegenüber der deutschsprachigen Minderheit finde ich extrem beängstigend. Wir dürfen nicht in eine solche Richtung gehen. Wir sind ein zweisprachiger Kanton und wir haben der Minderheit Respekt zu gewährleisten. Es ist für mich unannehmbar, dass in diesem Grossratsaal solche Sachen gesagt werden können.

Was die inhaltlichen Bemerkungen betrifft zum vorliegenden Objekt, mache ich das gerne auf Französisch.

Je suis bilingue et je le fais volontiers dans les deux langues, mais pour les francophones qui ne comprendraient pas l'allemand, il est inacceptable, il est inacceptable qu'un député prescrive à un conseiller d'Etat ou à un collègue député ou à qui que ce soit dans la salle d'un Grand Conseil bilingue, d'un canton bilingue, dans quelle langue il doit s'exprimer. Ce d'autant plus que pour l'objet précédent nous étions, nous sommes, deux rapporteurs, un de langue française, un qui maîtrise l'allemand et qui s'exprime donc aussi pour la minorité de notre canton qui parle l'allemand.

Sur le fond et sur l'objet précis que nous traitons actuellement, un complément simplement à ce qu'a dit mon collègue de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, qui résume très bien l'ensemble de la position du Conseil d'Etat. En ce qui concerne la gouvernance, la notion de COPIL a été remise en question par deux intervenants. Je rappelle que dans l'objet précédent nous avons traité de la gouvernance à mettre en place désormais, suite aux erreurs qui ont été commises par le passé et qui ont conduit à la situation d'aujourd'hui sur la pisciculture d'Estavayer. Cette gouvernance précise qu'il faut une gouvernance continue sur l'ensemble d'un projet. Le Conseil d'Etat l'a annoncé il y a une année déjà, il a répété à la session d'octobre qu'il met sur pied une gouvernance permettant d'assurer la meilleure collaboration possible entre la Direction qui commande un projet, que ce soit un bâtiment universitaire, une prison, une école ou une pisciculture et la Direction constructrice qui, à l'heure actuelle, est la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ces processus ont été complètement revus, ils seront validés sous peu par le Conseil d'Etat.

Il est évident que le Conseil d'Etat ne peut pas d'une part dire "nous avons remis en question les procédures suite à ce qui s'est passé avec la pisciculture et d'autres projets de construction de l'Etat" et, pour le premier projet que nous ramenons aujourd'hui, refaire exactement le contraire et revenir aux anciennes procédures. Le comité de pilotage fait simplement partie des outils pour un projet de cette taille et un projet que personne ne peut considérer comme non stratégique vu la discussion qui a lieu actuellement, il ne serait pas responsable de ne pas le mettre sur pied. Il ne s'agit aucunement, comme certains l'ont évoqué, de ralentir les choses. Le Conseil d'Etat souhaite que les choses se fassent de la manière la plus rapide et la plus efficace possible, mais il faut le faire dans les formes, avec des procédures correctes, avec une coordination correcte entre les Directions concernées. Nous avons besoin à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, des supports métiers de la Direction qui est spécialiste en pêche. Nous n'avons pas de spécialiste en pêche chez nous, pas plus qu'en d'autres choses – le SBat construit. Cette collaboration étroite doit être faite dans les formes, comme l'ont d'ailleurs relevé toute une série de députés lorsque vous avez traité du rapport de la CEP.

Ceci étant, je me joins aux propos de mon prédécesseur ou de mon préopinant qui résume la position du Conseil d'Etat.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). On n'a pas obtenu les réponses à nos questions M. le Conseiller d'Etat Castella. C'est encore une fois très alambiqué, je suis désolé. On a demandé maintenant si vous voulez produire du poisson à Estavayer pas en 2023-2024? Parce qu'on sait ce que vous cherchez. En jouant la montre, vous cherchez à nous amener des études qui amèneront le contraire, c'est-à-dire de ne pas produire du poisson à Estavayer alors qu'on sait que ce bâtiment, dans tous les cas, ne peut pas être réaffecté à autre chose. Alors s'il vous plaît, on veut savoir ce matin, avant de voter, parce que c'est sur ça qu'on veut voter, est-ce que vous vous engagez à venir avec un projet de décret pas en 2023, pas en 2024, mais en 2022, avec un projet de décret exclusivement pour une remise en fonction de la pisciculture? C'est l'objet de la motion et pas autre chose. Soyez clair s'il vous plaît avant qu'on vote!

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai été extrêmement clair: j'ai dit que le Conseil d'Etat souhaitait venir devant le Grand Conseil avec un projet d'assainissement de la production des alevins. Il a le souhait de le faire en 2022.

Par rapport à la réaffectation possible, je répète simplement ce que j'ai dit: aujourd'hui les experts nous disent qu'il n'y aura peut-être plus besoin d'alevinage dans 5 ans, dans 3 ans ou dans 10 ans, je n'en sais rien. Il serait peut-être intelligent d'imaginer une réaffectation possible. Par contre, l'objectif du Conseil d'Etat est clair: c'est de venir en 2022 devant le Grand Conseil avec une proposition d'assainissement pour la mise en service de la production d'alevins.

> Au vote, le fractionnement de cette motion populaire est accepté par 104 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/

CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 104.*

Ont voté contre:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP). *Total: 2.*

> Au vote, le volet relatif à la modification de la législation sur la pêche est refusé par 97 contre 4. Il y a 2 abstentions.

Ont voté pour:

Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 4.*

Ont voté contre:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre

(GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 97.*

Se sont abstenus:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Au vote, le volet relatif à la remise en état de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac est accepté par 87 voix contre 10. Il y a 9 abstentions.

Ont voté pour:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 87.*

Ont voté contre:

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP). *Total: 9.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Décret 2021-DIAF-24 Naturalisations 2021 - décret 4

Rapporteur-e: **Wassmer Andréa** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **28.06.2021** (BGC novembre 2021, p. 4577)
Préavis de la commission: **24.09.2021** (BGC novembre 2021, p. 4586)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Au terme de la législature, avant de passer à la présentation du décret qui nous intéresse aujourd'hui, il me tient à cœur de remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement des travaux de notre commission durant ces cinq ans. Je tiens ainsi à remercier expressément M. le Commissaire du gouvernement Didier Castella, ainsi que tout particulièrement les collaborateurs du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et l'état civil (SAINEC), M. Maillard, chef de service, M. Coussa, chef de la section des naturalisations, mais aussi tous les collaborateurs du Service. La très bonne collaboration qui a prévalu tout au long des cinq ans passés a permis à la Commission de travailler dans des conditions optimales.

Je tiens à remercier aussi les membres de la Commission de naturalisation qui au rythme de deux séances par semaine ont fait preuve de persévérance dans un esprit constructif et très agréable.

Enfin, tous mes remerciements et ma reconnaissance pour leur disponibilité et leurs compétences mises à contribution sans relâche vont très particulièrement à M^{mes} Anne Moret et Kristel Rodriguez, secrétaires de notre commission.

Passons maintenant à la présentation du décret soumis au vote aujourd'hui. Ce décret comprend 125 dossiers de demandes de l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois, dont deux demandes de confédérés désirant acquérir le droit de cité de communes de notre canton. La Commission a examiné attentivement tous les dossiers du décret et a procédé aux auditions des personnes l'exigeant par la loi au cours de douze séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation des candidates et candidats compris dans 117 dossiers. Les candidates et candidats compris dans huit dossiers souhaitent suspendre leur demande de naturalisation. La naturalisation de ces personnes n'entrera donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la Commission préavis favorablement l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 222 personnes. Elles remplissent toutes les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais aussi m'associer aux remerciements de M^{me} la Rapporteuse et remercier non seulement le Service mais en particulier la Commission qui a fourni un travail remarquable, un énorme travail il faut le dire. C'est une quantité de travail gigantesque qui a été réalisée. Merci M^{me} la Rapporteuse pour le travail effectué. Merci à la Commission.

Par rapport au projet qui vous est aujourd'hui présenté, le Conseil d'Etat se rallie à la proposition bis de la Commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit: les candidats et candidates figurant au dossier 30, 38, 43, 59, 85, 104 et 117 souhaitent suspendre la procédure de leur demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du décret.

Les autres modifications figurant au projet bis concernent des changements survenus en cours de procédure: une naissance, des déménagements, l'ajout du dossier d'une jeune femme ayant atteint l'âge de la majorité.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie au projet de la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la Commission.

Art. 2

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le candidat souhaite suspendre la procédure. Il en est de même pour les personnes figurant au projet bis. Cet article n'a ainsi plus lieu d'être.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la Commission.

Art. 3

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Deux enfants nés récemment sont ajoutés au décret. Un autre est malheureusement décédé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la Commission.

Art. 4

- > Adopté.

Art. 5

- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > Nous sommes arrivés au terme de la lecture des articles. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 75 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sanson Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Perler Urs

(SE,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP). *Total: 75.*

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83 Pouvoir judiciaire

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	04.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4162)
Préavis de la commission:	22.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4221)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le budget 2022 du pouvoir judiciaire reste stable en comparaison avec le budget 2021. Les charges augmentent de 2,3 % pour un total de charges de 90 millions et les revenus augmentent de 0,2 % pour un total des revenus de 45 millions, si bien que l'excédent de charges augmente de 4,6 % et se situe donc à 45 millions.

La différence entre les charges 2021 et 2022 est surtout liée à la création de nouveaux postes EPT au sein du Pouvoir judiciaire et aux contributions à la Caisse de prévoyance du personnel. Nous saluons ici le fait que le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer dix EPT supplémentaires au pouvoir judiciaire en plus de l'EPT usuel pour chaque Direction. Le Pouvoir judiciaire obtient par conséquent onze nouveaux postes en 2022. En concertation avec le Service de la justice et en fonction des rapports annuels du Conseil de la magistrature et des besoins totaux qui ont été exprimés, la Direction a réparti ces EPT entre les différentes autorités de la manière suivante: 0,7 EPT de greffier au Tribunal de l'arrondissement de la Broye, 0,8 EPT de magistrat, de greffier, et de secrétaire de juge au Tribunal de l'arrondissement de la Gruyère, 0,5 EPT de greffier au Tribunal de l'arrondissement de la Sarine, 0,2 EPT de juge et 0,7 EPT de greffier au niveau du Tribunal de l'arrondissement du Lac, 0,1 EPT de greffier et 0,5 EPT de conseiller économique au Ministère public, 0,7 EPT de juge, de greffier et de secrétaire de juge au niveau du Tribunal des mesures de contrainte, 0,8 EPT de greffier au niveau de la Justice de paix de la Gruyère, et finalement 1 EPT de juge, de greffer et de secrétaire de juge au niveau de la Justice de paix de la Sarine.

Par rapport à l'avancement du programme e-Justice, il convient de rappeler que les montants forfaitaires octroyés par le Conseil d'Etat ont augmenté de 550 000 francs par année sur trois ans à 1 163 000 francs pour les années 2021 à 2023. Des montants importants liés à e-Justice ont à nouveau été inscrits au budget 2022, dont par exemple un peu plus de 2 millions de francs à la rubrique 3130.049 du Tribunal cantonal.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur pour le contrôle qui a été effectué sur ce budget 2022 du Pouvoir judiciaire.

Comme il l'a indiqué, je me réjouis également que le Conseil d'Etat ait pu octroyer onze postes au pouvoir judiciaire. Cela faisait suite aussi à de nombreuses demandes des entités concernées, du Service de la justice, du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice. Je dirais que le Conseil d'Etat a accepté de faire un effort particulier dans le cadre de ce budget 2022 pour faire en sorte que nos instances judiciaires puissent continuer à fonctionner correctement et avec efficacité. Je salue en tout cas cet effort particulier.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Je relève tout d'abord mes liens d'intérêts: j'exerce la profession d'avocat et suis donc fréquemment en relation avec le pouvoir judiciaire. J'interviens ici en tant que président de la Commission de justice.

Dans ses rapports 2019 et 2020 sur les rapports du Conseil de la magistrature, la Commission de justice avait relevé que cela faisait au moins depuis 2012 que la surcharge de certaines instances judiciaires étaient mises en évidence et que l'augmentation de la dotation en personnel était requise. Nous avons alors tiré la sonnette d'alarme et demandé que les besoins des autorités soient redéfinis rapidement. Suite à cela, dans le cadre du budget 2021, trois EPT avaient été accordés au pouvoir judiciaire. Bien que supérieure aux années précédentes, cette attribution n'en était pas moins largement insuffisante. Aussi en 2021, la Commission de justice a invité le Conseil de la magistrature et la DSJ à participer à une séance pour discuter du trop récurrent problème de la dotation en personnel des autorités judiciaires. Au cours de celle-ci, nous avons notamment appris que, suite à l'intervention de la Commission de justice, la DSJ avait fait une enquête auprès des autorités judiciaires afin de connaître leurs besoins urgents uniquement. Il en est ressorti un total de 15,5 EPT urgents. Forte de

ce constat en février 2021, la Commission de justice a adressé un courrier – qu'elle reconnaît volontiers assez sec – au Conseil d'Etat par lequel elle l'invitait, pour ne pas dire plus, à augmenter rapidement et en suffisance la dotation en personnel du pouvoir judiciaire, indiquant se réserver le droit d'amender le budget 2022 si rien n'était entrepris. La Commission de justice a renouvelé son invitation lors de la session de juin 2021 dans son rapport 2021 sur l'activité du pouvoir judiciaire 2020.

A la lecture du budget 2022, la Commission de justice se réjouit de constater que ses interventions, son insistance, n'ont pas été vaines puisque onze nouveaux postes sont attribués au pouvoir judiciaire, ce qui contribuera au renforcement de celui-ci. Dans la mesure où elle a été en grande partie entendue, la Commission de justice ne dépose donc pas d'amendement au budget 2022. Cela dit, ces onze nouveaux postes ne permettent de répondre que partiellement aux besoins urgents qui étaient arrêtés à 15,5 EPT. Aussi, à l'avenir, il conviendra de ne pas laisser que des miettes au pouvoir judiciaire et de continuer ainsi à lui attribuer un nombre d'EPT suffisant.

A défaut, dans la mesure où les nouveaux EPT attribués ne couvrent pas intégralement les besoins urgents, au vu de l'augmentation de la population et donc de l'augmentation potentielle de procédure et de la complexification croissante des dites procédures, nous nous retrouverons rapidement dans des situations insoutenables et nos efforts n'auront alors servi à rien. Une justice de qualité est due aux citoyens, et celle-ci ne peut être atteinte que si le pouvoir judiciaire dispose de suffisamment de ressources en personnel.

La Commission de justice espère également que l'analyse du pouvoir judiciaire qui touche à sa fin apportera des mesures qui permettront d'augmenter l'efficacité dudit pouvoir.

Ces éléments étant relevés, la Commission de justice tient à remercier la DSJ, en particulier son directeur M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, ainsi que le Conseil d'Etat *in corpore* pour l'attribution de onze nouveaux EPT au pouvoir judiciaire, attribution dont elle prend acte avec satisfaction.

Je ne saurais terminer sans remercier tous mes collègues de la Commission de justice pour le travail accompli et la sérénité des débats durant cette législature. Les vifs remerciements de la Commission de justice s'adressent également à M. le Secrétaire parlementaire Patrick Pugin pour sa flexibilité, sa rapidité, ses qualités rédactionnelles exceptionnelles, bref pour l'excellence de son travail.

Toute notre gratitude va également au Conseil de la magistrature, à la DSJ et à M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz pour la très belle et bonne collaboration durant cette législature. Monsieur Ropraz à nos remerciements, nous joignons nos vœux les meilleurs pour votre retraite politique et vous remercions tout ce que vous avez accompli pour le canton.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je n'ai pas de remarque particulière si ce n'est évidemment de remercier aussi la Commission de justice qui a effectivement fait le nécessaire pour nous permettre aujourd'hui d'examiner ce budget 2022 avec ces EPT supplémentaires.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens également à remercier M. le Président de la Commission de justice et à travers lui l'ensemble des membres de la Commission pour les excellentes relations que nous avons entretenues durant toute cette législature. Nous avons pu échanger dans un esprit constructif. On a pu prendre en compte aussi les attentes des uns et des autres. Le Conseil d'Etat en a aussi tenu compte dans la préparation de son budget en fixant des priorités naturellement dans l'attribution des postes. Je crois que c'est un effort tout particulier qui a été fait pour ce budget 2022 en faveur du pouvoir judiciaire. C'était nécessaire de le faire. Il y aura lieu naturellement ces prochaines années d'examiner en permanence la situation en fonction de l'évolution du nombre d'affaires et de dossiers à traiter.

Comme il a été indiqué aussi par le président de la Commission de justice, nous arrivons effectivement en fin d'analyse du pouvoir judiciaire. Ces travaux vont être présentés ces prochains jours au Conseil d'Etat. Il y a des propositions extrêmement précises qui sont faites et qui seront publiées ultérieurement et sur lesquelles naturellement le Grand Conseil sera aussi amené à se prononcer.

Avec ces remarques, je vous invite à soutenir ce projet de budget du pouvoir judiciaire.

> L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e:	Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	04.10.2021 (<i>BGC novembre 2021, p. 4162</i>)
Préavis de la commission:	22.10.2021 (<i>BGC novembre 2021, p. 4221</i>)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Par rapport au budget 2021, cette Direction enregistre une légère augmentation des charges de 1,1 % pour atteindre 231 millions ainsi qu'une légère augmentation des revenus de 0,5 % pour un total des charges de 199 millions, d'où un excédent de charges de 4,7 %, soit 32 millions.

Au compte des investissements, les dépenses augmentent de 4,9 millions et les recettes de 1,6 million. Côté investissements, il convient notamment de relever le montant de 10 millions prévu pour l'agrandissement du site de Bellechasse.

L'effectif du personnel augmente de 2,2 EPT pour atteindre 1100 EPT. Il s'agit exclusivement de mouvements au niveau de la Police cantonale. Je précise ici que le budget 2022 ne tient pas compte du projet bis de la commission ayant examiné le décret fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale, décret qui sera voté par notre Grand Conseil ce vendredi et le projet bis qui augmente l'effectif maximal par rapport à la proposition du Conseil d'Etat.

Par rapport à l'examen de détail des différents centres de charges, je me permets de me limiter à trois centres de charges en particulier.

Premièrement, au niveau de la police du commerce, le centre de charges 4100.003 a les patentes d'établissements publics qui diminuent de 200 000 francs. En effet, conformément au régime légal en place, le Service de la police du commerce est appelé à fixer chaque année la taxe d'exploitation des établissements publics. L'année 2022 sera taxée sur la base du chiffre d'affaires de l'année 2021. Or, ce dernier est en diminution d'au moins 30 % en fonction de la période de la crise sanitaire que nous connaissons.

Deuxièmement, toujours au niveau de la police du commerce, le centre de charge 4100.004 a les patentes de débits de boissons qui augmentent de 325 000 francs. En effet, le marché de la vente d'alcool progresse de manière assez marquée. Il convient dans ce sens de prévoir ici aussi une augmentation des recettes en se basant sur les chiffres 2021. On peut ici également tabler sur un effet Covid.

Troisièmement, à l'OCN, le centre de charges 4030.000, impôt sur les véhicules à moteur, qui augmente de plus de 280 000 francs. En effet, le budget 2022 est calculé sur les tarifs de la nouvelle loi cantonale du 11 février 2021 sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR), acceptée justement par notre conseil en début de cette année. Par ailleurs, il est tenu compte d'une croissance du parc automobile de 2 % pour 2022.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur pour les considérations qu'il vient d'émettre. Je n'ai pas de remarque particulière à ce stade.

> L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Direction de l'économie et de l'emploi

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	04.10.2021 (<i>BGC novembre 2021, p. 4162</i>)
Préavis de la commission:	22.10.2021 (<i>BGC novembre 2021, p. 4221</i>)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Le compte de résultats de la Direction de l'économie et de l'emploi nous présente un montant de charges arrêté à 405 752 960 francs, en augmentation de 14 339 000 francs par rapport au budget 2021, soit une augmentation de 3,6 %. Les revenus quant à eux augmentent très sensiblement de 475 000 frs (+0,2 %). Au compte des investissements, les dépenses sont annoncées pour un montant de 48 650 000 francs, c'est-à-dire avec une progression de 14 360 000 frs (+42 % en regard des 34 millions annoncés au budget 2021).

L'effectif total des EPT pour le budget de l'année prochaine s'arrête à 927,76, en progression de sept postes par rapport au budget 2021. A noter que le nombre des apprenti-e-s et des stagiaires de cette Direction demeure identique. Le détail de ces nouveaux EPT nous est donné dans la statistique des postes de travail délivrée bien entendu par l'Administration des finances. Il concerne tous les centres de charges relatifs au secteur de l'enseignement avec l'augmentation la plus significative qui se trouve au centre de charges 3542.3, l'Ecole professionnelle commerciale, où nous relevons 3 EPT supplémentaires. Enfin, petite remarque générale au niveau du volume financier, la Direction de l'économie et de l'emploi occupe le troisième rang en importance après la DSAS et la DICS.

Chers collègues, soyez rassurés, je ne vais pas passer en revue les vingt centres de charges de cette Direction recouvrant dix Hautes écoles avec leurs spécificités et bien entendu leurs budgets respectifs. Je m'arrêterai au centre de charges concernant la Promotion économique où, au compte de résultats, on enregistre une impressionnante diminution des charges de 9,6 millions (-40 %) pour se fixer au montant de 14 millions. Pour l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active, nous n'avons aucun montant budgétisé alors que pour l'année 2021 on avait annoncé 12 259 000 francs. Les revenus diminuent de 68 %, soit 11 100 000 francs, et se montent à 5 196 000 francs. Plus aucun montant ne figure au prélèvement sur le fonds et financements spéciaux dans le capital propre. On avait, pour mémoire, 10,7 millions au budget 2021. Enfin, les prélèvements sur le fonds de relance diminuent de manière conséquente avec moins 715 000 francs. Voilà donc les remarques que je voulais mettre en avant pour ce centre de charges.

Je terminerai la présentation de ce budget par un petit détour au Service de la formation professionnelle. Dans ce service, on constate une augmentation conséquente des charges de 6,3 millions (+25 %) pour s'arrêter à 31,7 millions. Un centre de charges important est "amortissement des subventions d'investissement aux tiers", avec 4,8 millions de plus qu'au budget 2021, à mettre en relation bien entendu, comme indiqué, avec les investissements. Les revenus progressent également, mais dans de moindres proportions avec 1,6 million de plus qu'au budget 2021 pour se fixer à 19 millions. Un unique montant de 6,8 millions est prévu au compte des investissements et recouvre deux acomptes dans le cadre des subventions cantonales à des tiers. Il concerne le centre de formation notamment de Courtepin et le site du Vivier, à Villaz-Saint-Pierre.

Je remercie M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et son secrétaire général, M. Christophe Aegerter, pour l'ensemble des informations qui nous ont été transmises et données en toute transparence durant la rencontre avec les deux rapporteurs, ainsi que toutes les informations transmises lors de la séance avec la Commission des finances et de gestion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je n'ai rien à rajouter.

Je tiens à remercier les députés Chassot et Butty pour l'examen de notre budget, pour l'excellente collaboration et pour le parfait résumé qui vient d'être donné par le député Chassot par rapport au budget de la Direction de l'économie et de l'emploi 2022.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis syndicaliste, membre du comité de l'ACPC et ancien de la Commission de l'emploi.

J'ai quelques remarques, notamment concernant la médecine du travail, le perfectionnement professionnel et l'utilisation de 600 000 francs attribués par la RIE III.

Le soutien à la formation continue est presque inexistant dans ce budget, à part 150 000 francs qui sont attribués au CPI et qui ont d'ailleurs été diminués par rapport aux années précédentes. C'est un point qui est sans perspective pour le futur, alors que la formation continue est déterminante pour les personnes afin d'éviter qu'elles se retrouvent sur le bord du chemin de notre société. Pour rester dans le marché du travail, pour pouvoir travailler, être soutenu et bénéficier d'une formation continue est indispensable. On ne peut pas le limiter aux associations professionnelles. C'est également déterminant pour les entreprises, qui peuvent ainsi bénéficier de personnes compétentes.

La RIE III a attribué 600 000 francs pour, notamment, les jeunes en formation et le soutien de ces jeunes en formation en difficulté. Si j'ai compris correctement, ces 600 000 francs sont fondus dans le fonds de l'emploi. Ma question est de savoir à quoi ils seront attribués concrètement.

Aucun point ne fait mention clairement de la médecine du travail. Pourtant, vu la mutation des modes de travail, vu les quantités de maladies professionnelles notamment liées aux surcharges et autres burnouts, ce point est de plus en plus déterminant, sans oublier toute l'industrie et les autres éléments. J'aimerais savoir combien a consacré la Direction de l'économie et de l'emploi à la médecine du travail dans son devoir de soutien et d'application de la loi sur le travail.

A la lecture aujourd'hui, ce budget de la Direction de l'économie et de l'emploi est sans perspective pour le soutien à la formation continue, pour le soutien aux jeunes en difficulté, en particulier dans l'application des fonds qui lui ont été attribués, et pour la protection des salariés en matière de médecine du travail.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Je remarque que M. le Député Jaquier intervient de manière récurrente, peut-être de manière soutenue, par rapport à sa sensibilité politique. Il nous parle de soutien à la formation continue qui est inexistant avec un apport de 150 000 francs, considérant ce montant totalement insuffisant. Il nous parle ensuite des 600 000 francs du fonds, à quoi vont-ils servir, ainsi que de la médecine du travail qui est un sujet, j'imagine, qui lui tient à cœur. Ce budget est sans perspective pour le soutien aux jeunes. Je laisserai le commissaire du gouvernement répondre.

A titre personnel, je trouve que c'est un peu un jugement assez sévère. Cela ne concerne que ma réflexion. Merci M. le Commissaire du gouvernement de répondre à M. le Député Jaquier.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je réponds volontiers. Ce n'est pas un jugement sévère, c'est un jugement complètement faux. La formation continue est l'enjeu principal du Conseil d'Etat, de la Direction de l'économie et de l'emploi, avec des montants conséquents qui sont mis à disposition. Je vous rappelle aussi qu'on a réorganisé le CPI ces dernières années. C'est donc un institut qui fonctionne parfaitement maintenant. On réfléchit aussi à sa nouvelle structure juridique. Je l'ai déjà annoncé ici au Grand Conseil, on s'est penché aussi sur une modification de la loi sur la formation professionnelle qui aura aussi comme thème principal la formation continue.

Je ne vais pas vous mentionner tous les montants qu'on dépense pour cette formation continue parce qu'il y en a plusieurs. Par rapport au montant de 600 000 francs qui vient donc de la RIE III, il va directement dans le fonds. Ce n'est pas un montant qui est attribué à une tâche spécifique. Vous connaissez parfaitement. On vous présente à chaque fois pour quoi sont utilisés les montants qui sont financés par le Fonds cantonal de l'emploi. Vous savez aussi que le dispositif est extrêmement conséquent et complet aussi. On a un système, qui soutient notamment des jeunes en difficulté, qui tient vraiment la route. Je vous ai aussi déjà dit ici au Grand Conseil qu'on a mis en place un groupe de travail suite à la crise Covid qui met l'accent sur les problèmes que peuvent avoir notamment les jeunes. Cette commission a siégé plusieurs fois et va siéger cet après-midi pour, j'espère, la dernière fois. La prochaine étape est qu'elle fasse des propositions concrètes au Conseil d'Etat s'il y a lieu d'approfondir ou d'élargir encore le dispositif en question, donc pour les jeunes en difficulté. Actuellement, selon ce que je sais déjà, le dispositif est très complet et les moyens financiers à disposition sont aussi suffisants. Si cela ne devait pas être le cas, il ne fait aucun doute que le Conseil d'Etat va faire le nécessaire. On attend maintenant le rapport de ce groupe de travail qui va siéger cet après-midi.

> L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Récapitulation générale

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	04.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4162)
Préavis de la commission:	22.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4221)

Discussion

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Les commentaires, questions et remarques ayant été faits ou posés lors de l'examen de détail, je n'ai pas d'autres remarques que de constater que l'amendement qui avait été annoncé lors de l'entrée en matière a été retiré.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter aux propos du rapporteur de la Commission.

> L'ensemble du budget est accepté tel qu'il sort des délibérations.

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Décret - Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	04.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4165)
Préavis de la commission:	22.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4221)

Entrée en matière

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je n'ai pas de remarques sur l'entrée en matière. Je reviendrai sur les débats de la Commission des finances et de gestion lors de la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022

Art. 1

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cet article adopte formellement le budget et, dans son alinéa 2, présente les résultats prévisionnels. Comme annoncé en entrée en matière, la Commission des finances et de gestion a jugé opportun de modifier dès à présent le budget 2022, vu que la LARACE a été adoptée. Le Conseil d'Etat a présenté à la Commission des finances et de gestion des mesures compensatoires qui ont été transmises aux membres du Grand Conseil dans le projet bis de la Commission.

La Commission a débattu de deux aspects. Premièrement, sur le principe de procéder de cette manière plutôt que de fonctionner avec un dépassement de crédit aux comptes 2022. En effet, il paraît utile et nécessaire, du moment où la dépense est certaine et chiffrée, de procéder immédiatement à la modification du budget. Ce principe a été validé en CFG par 8 voix contre 3 et 0 abstention. Deuxièmement, la CFG a discuté du fait que les mesures compensatoires sont prises dans la même Direction. Dans l'article 18 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat, il est spécifié: "La couverture offerte à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire doit correspondre à la réduction d'une autre dépense. Elle est a) en priorité recherchée dans la même catégorie de dépense, et b) fournie par le secteur concerné ou la Direction dont il relève, et accessoirement seulement par une autre Direction". Cela n'est donc pas absolument nécessaire, mais la CFG a décidé de valider la proposition du Conseil d'Etat, qui propose des mesures compensatoires de la même Direction par 8 voix contre 2 contre et 1 abstention.

Je constate finalement qu'aucune autre modification n'a été apportée durant la lecture de détail. La CFG vous propose ainsi de valider pour cet article 1 le projet bis de la Commission.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie tout d'abord la CFG d'avoir adopté les propositions de compensation proposées par le Conseil d'Etat. Je confirme les propos du rapporteur de la Commission.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la CFG, ce qui ne m'empêche évidemment pas de toutefois m'opposer au projet bis de la CFG, et cela au nom du groupe socialiste.

J'ai *a priori* assez attentivement suivi les débats tant d'entrée en matière et de manière générale. Il me semble que le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié au projet bis de la CFG, ce qui fait que je pars du principe que l'on va voter le projet bis contre la version initiale du Conseil d'Etat. Le groupe socialiste va soutenir le projet initial du Conseil d'Etat, et je vais vous expliquer pour quelles raisons.

On parle ici d'une compensation pour un montant de 370 000 francs, donc 0,0094 % des charges globales du budget 2022. Une compensation qui peut se faire sans autre comme pour d'innombrables autres dépassements de budget, ou plutôt de financements additionnels du budget, par les crédits supplémentaires. On connaît le rituel: sauf erreur, chaque début d'année, on vote des crédits supplémentaires. Il n'y a ici donc pas lieu de compenser aujourd'hui déjà ce montant de 370 000 francs dont on n'a en réalité aucune certitude si il correspond effectivement à la réalité, et de couper ici finalement dans les subventions cantonales à l'aide sociale pour les communes. C'est à ce niveau-là que l'on fait la compensation. Il n'y a ici pas lieu d'opérer cette compensation, raison pour laquelle le groupe socialiste soutiendra le projet initial du Conseil d'Etat et ne soutiendra pas le projet bis de la CFG.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Merci M. Moussa pour l'avis exprimé au nom du groupe socialiste.

Je ne répèterai pas le fait que la CFG soutient à une grande majorité le projet bis. Une fois qu'une dépense est connue et qu'elle est chiffrée, donc certaine, on préfère évidemment modifier le budget. Quant à la certitude des montants, on reste dans un budget où aucun montant budgété n'est sûr puisque c'est de la planification. Il est d'ailleurs mentionné des dépenses prévisionnelles dans le même article. On est donc tout à fait d'accord sur le fait qu'aucun des montants n'est sûr.

Concernant le ralliement du Conseil d'Etat qui est peut-être à clarifier, je laisse évidemment M. le Commissaire s'exprimer.

Godel Georges, Directeur des finances. Par rapport aux propos de M. le Député Moussa, je confirme ce que j'ai dit hier: il n'y a pas une diminution de prestations à qui que ce soit. Il y avait la marge de manœuvre dans le budget. Preuve en est, et c'est ce que j'ai annoncé hier, le Conseil d'Etat, au vu de la situation, a amélioré les aides à l'assurance-maladie pour 4 035 000 francs puisque nous avons de la marge dans le budget. Il n'y a donc aucune conséquence négative de prestations sociales pour qui que ce soit dans ce budget.

Par rapport à la prise de position du Conseil d'Etat, elle est claire. Je l'ai annoncée hier. D'ailleurs, c'est nous qui avons donné les propositions sur demande de la CFG. Je vous relis ma dernière phrase d'hier: "Au vu de ces considérations, je vous invite au nom du Conseil d'Etat à entrer en matière sur le projet de budget 2022 et d'accepter le projet bis de la Commission. Celui-ci comprend les conséquences de l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'aide au recouvrement et l'avance des contributions d'entretien".

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je ne vais pas compliquer la tâche. Je ne vais pas déposer d'amendement vu que le Conseil d'Etat s'est rallié.

> Le CE se rallie à la proposition de la CFG (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la CFG.

Art. 2

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Les modifications acceptées précédemment ne modifient pas la teneur de cet article.

> Adopté.

Art. 3

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Idem que pour l'article précédent, les modifications acceptées précédemment ne modifient pas la teneur de cet article.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Avant le vote final, la CFG tient à adresser tous ses remerciements au Directeur des finances, par ailleurs ancien membre et président de la CFG, pour les discussions riches qui ont eu lieu et l'excellente collaboration tout au long de ces années. M. le Conseiller d'Etat, c'était votre dernier budget. Nous vous souhaitons tout de bon pour vos prochains défis, que ce soit une retraite ou pas.

Un tout grand merci également à M. Reto Schmid, secrétaire de la Commission.

Godel Georges, Directeur des finances. Le rapporteur de la Commission a adressé des remerciements. A mon tour de le faire. Tout d'abord à la Commission des finances et de gestion pour l'excellente collaboration qu'on a eu toutes ces années. Je crois pouvoir dire que c'est un travail enrichissant d'une part et constructif d'autre part, avec des années plus faciles que d'autres. Si je prends les années 2012-2013 où, avec vous, on a adopté des mesures d'économie, les années suivantes ont été plus faciles, mais toujours dans un esprit constructif. Merci à la CFG, à son président, mais aussi à l'ensemble des députés pour les discussions constructives.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 62 voix contre 1. Il y a 26 abstentions.

Ont voté oui:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 62.*

A voté non:

Bischof Simon (GL,PS/SP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP).

SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP). *Total: 26.*

Loi 2021-DFIN-43

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	04.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4555)
Préavis de la commission:	22.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4559)

Entrée en matière

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La CFG a débattu lors de l'examen du budget de la modification de l'imposition des recettes fiscales de 98 à 96 % en lien avec les impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2022.

Un amendement a été déposé afin de laisser cet impôt à 98 %, notamment en raison du fait que cette baisse est linéaire et profite ainsi à tout le monde de manière équivalente. La CFG a noté que la proposition du Conseil d'Etat de baisser l'indice à 96 % n'a aucune influence sur les recettes fiscales des communes. Cette proposition a été rejetée par 8 voix contre 3 et 0 abstention.

Le vote final sur ce décret a obtenu 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Godel Georges, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat estime, avec la situation actuelle, qu'il est important de continuer à soutenir le pouvoir d'achat de la population fribourgeoise. C'est la raison pour laquelle il propose de réduire le coefficient d'impôt cantonal sur le revenu à 96 %, ce qui n'a aucune conséquence sur les communes.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Comme annoncé lors du débat d'entrée en matière, le groupe socialiste dépose un amendement que je me permets déjà de motiver brièvement. Il est clair que si cet amendement ne devait pas passer, comme également déjà annoncé lors du débat d'entrée en matière, notre groupe refusera ce décret.

Notre amendement: "Le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques et de la période fiscale 2022 est fixé à 98 % des taux prévus à l'article 37 al. 1 (LICD)". En d'autres termes, on veut maintenir le taux qu'on a modifié, pour rappel, il y a plus ou moins une année de 100 à 98 %. Si on dépose cet amendement ou si on s'oppose à la nouvelle baisse, ce n'est pas par pure idéologie ou entêtement. Je me permets ici de citer une réponse du Conseil d'Etat, la réponse 2021-CE-128, à une question de nos collègues députés Grégoire Kubski et Antoinette de Weck concernant les besoins de financement de l'Université. Le Conseil d'Etat a répondu: "Malheureusement, l'incertitude qui pèse sur les finances cantonales, encore accentuée par la crise sanitaire et les investissements massifs consentis durant cette période, ne permettent pas de garantir des augmentations budgétaires substantielles pour les prochaines années." Donc, cette incertitude sur les finances cantonales accentuée par la crise sanitaire et les investissements massifs sont un problème du côté des dépenses, du côté des besoins finalement, de la couverture des besoins et des prestations à la population. Par contre, pour couper dans les recettes, on n'a aucun problème à ce niveau-là.

Pour rappel, avec la baisse fiscale qu'on a déjà voté il y a une année, on a coupé des recettes à hauteur de 16 millions. Ici c'est 17 millions. En à peu près une année, en deux exercices budgétaires, on prive l'Etat de 33 millions de rentrées fiscales alors que des besoins sont là, sont avérés, et ont été répétés à plusieurs reprises en cette enceinte.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de ne pas couper encore davantage dans les recettes de l'Etat et de soutenir notre amendement.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Nous l'avons entendu hier à de nombreuses reprises: nous gérons le budget de l'Etat avec parcimonie. Nous arrivons toujours à avoir un résultat qui est équilibré et cela ne va pas sans une rigueur budgétaire au niveau des dépenses. Cette rigueur, en fonction des différents pôles d'intérêts des différents partis politiques, tout le monde en fait l'expérience. On demande des postes supplémentaires au Service de protection de la jeunesse, mais vu la rigueur on ne peut pas. On propose des policiers supplémentaires, là on le peut parce qu'on arrive à trouver une majorité pour quelques-

uns. Est-ce que cela correspond aux besoins? Nous ne le savons pas. Nous avons, au niveau des enseignants, un système qui permet effectivement des ouvertures de classes, mais toujours avec une certaine parcimonie et notamment lorsqu'il faut des soutiens spéciaux pour des besoins spéciaux. Toutes les organisations qui jouent le bras droit de l'Etat dans le domaine social et qui ont besoin d'un soutien supplémentaire n'arrivent pas à l'obtenir dans le cadre des subventions, etc. L'Université en est un exemple qui vient d'être cité.

Nous maîtrisons les charges, mais en jugulant les besoins qui sont nécessaires. Est-ce là une réelle politique? Nous avons eu une période extrêmement difficile qui a été évoquée par M. le Commissaire du gouvernement. Enormément d'entreprises et de personnes en ont fait les frais depuis mars 2020. Heureusement que le parlement fédéral et que les finances fédérales ont accepté de déboursier des milliards pour aider les entreprises, pour aider la culture, pour aider tous ceux pour qui cette période aurait été dramatique. Le canton de Fribourg n'a eu qu'à faire de petits compléments et peut maintenir ses finances équilibrées. Il est facile de descendre des impôts. C'est un beau cadeau de départ pour notre ministre des finances. Il est beaucoup plus difficile de devoir les remonter et je pense que tous les édiles communaux qui ont dû passer par cette phase – là au cours des dernières années parce que les charges de leur commune augmentaient, tous les édiles communaux peuvent le comprendre. Descendre c'est facile, monter c'est difficile, voire impossible.

M. Godel nous a dit hier: "Gouverner c'est prévoir. Gouverner c'est avoir des budgets équilibrés pour faire face à des années difficiles." Actuellement, il nous propose une baisse d'impôts. Je n'ai pas besoin de le rappeler: la baisse d'impôts est inversement proportionnelle au montant de l'impôt. Cela veut dire que quelqu'un qui paiera beaucoup d'impôts en verra un élément substantiel, alors que quelqu'un qui paie peu d'impôts – mais beaucoup par rapport à ses besoins – ne verra pratiquement aucune différence. C'est la raison pour laquelle il n'est pas responsable de prendre cette décision aujourd'hui. Nous allons donc soutenir à l'unanimité la proposition d'amendement déposée par notre collègue Moussa.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Comme lien d'intérêts, je suis le président de la Commission des finances et de gestion et je me félicite de constater que le budget vient d'être adopté par le Grand Conseil selon sa version bis, certes pas à l'unanimité, mais tout de même à la majorité.

J'aimerais simplement rappeler un élément qui me semble important. On parle ici de baisse d'impôts. Mais cette baisse d'impôts est limitée à une année. Nous passons de 98 à 96 %. Rien n'empêchera, dans le cadre du budget 2023, de modifier le coefficient cantonal, de le ramener à 98 %, pourquoi pas à 100 %, si nous devons financer de nouvelles prestations. J'entends bien l'Université, mais il y a probablement d'autres choses qui vont arriver.

Par rapport à la prise de parole de M. le Député Rey, je dois dire quand même que le canton de Fribourg n'a pas été égoïste par rapport à la crise. Il a joué son rôle. Il a joué un rôle très substantiel envers non seulement les entreprises, mais aussi envers les individus. Je crois qu'il ne faut pas seulement parler de la manne fédérale mais la manne cantonale était aussi très importante.

Partant de cela, je soutiens la proposition faite par le Conseil d'Etat. Le groupe libéral-radical le fera aussi et je crois que c'est de bonne guerre que le citoyen fribourgeois retrouve un petit peu plus d'argent que l'année précédente.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je n'entrerai évidemment pas dans les considérations politiques.

Quelques informations supplémentaires concernant l'Université. La CFG, comme cela a été transmis à l'entrée en matière et lors de l'examen de la DICS, a été informée du fait que la révision de l'accord intercantonal universitaire sera en défaveur du canton de Fribourg, c'est-à-dire que l'Etat devra compenser les charges supplémentaires. Cela a été discuté dans le cadre de l'examen de la Direction de l'instruction publique et cela a été dit par le commissaire du gouvernement. Je sous-entends donc que ces compensations sont déjà prévues. Pour l'Université en tant que telle, elle a aussi communiqué de manière assez claire avoir fait un gros travail sur la planification financière. Vous savez que la planification financière est actuellement en cours, qu'elle se fait chaque cinq ans au début de la nouvelle législature. L'Université a été très active dans cette phase de planification financière et on espère voir – ou les députés élus espèrent voir – certainement le fruit du travail de l'Université aussi se retrouver dans la planification financière.

Concernant l'intervention de M. Rey, je ne pourrai que soutenir les propos qu'a exprimés M. Brodard, en l'occurrence président de la CFG. Vous savez très bien que de nombreuses mesures et une activité très intense de l'ensemble du Conseil d'Etat a été effectuée pendant cette période Covid. Nous n'avons vraiment pas à rougir de la situation par rapport à certains autres cantons. Comme je l'ai dit en entrée en matière, comparaison n'est pas raison.

Je laisserai M. le Commissaire faire des commentaires supplémentaires. Je rappelle juste que la proposition d'amendement a été rejetée à la CFG par 8 voix contre, 3 pour et 0 abstention.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les députés qui sont intervenus et les arguments qui ont été avancés.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'Université, je pense que c'est le rôle du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de mettre les moyens à sa disposition. C'est une image pour le canton de Fribourg. C'est important pour l'économie et je peux vous assurer que les discussions vont bon train pour la prochaine planification financière. J'ai déjà eu moi-même cet été ou cet automne les discussions avec l'Université pour voir exactement. Je connais les intentions de l'Université et les discussions continuent pour établir le plan financier en tenant compte des besoins de l'Université. Après, il faudra bien sûr avoir des discussions. Je ne serai plus là l'année prochaine, mais c'est important, et là je suis d'accord avec vous: notre visibilité de l'Université, pour notre économie, pour l'image du canton de Fribourg, est importante. Je peux vous assurer que le Conseil d'Etat en est conscient.

Ensuite, j'ai aussi bien écouté M. le Député Benoît Rey. Vous avez raison de dire que descendre c'est facile, remonter c'est plus difficile. On l'a fait au début de cette législature avec les mesures d'économie. On a augmenté certaines recettes. Les décisions ont été prises. C'était un grand débat, un débat difficile. Vous avez suivi le gouvernement. Aujourd'hui, je peux vous assurer que c'est important de donner ce signe. Je vais vous dire tout de suite pourquoi. Auparavant, vous avez dit, M. le Député Rey, qu'il y a beaucoup d'investissements de la part de la Confédération par rapport à la pandémie. Je crois aussi pouvoir dire qu'il y a eu beaucoup d'investissements de la part de l'Etat de Fribourg avec les décisions qui ont été prises soit par le Conseil d'Etat soit par vous. Simplement l'année dernière, les comptes qui vous ont été présentés, c'est 77,1 millions de francs qui ont été dépensés pour la pandémie. Pour cette année, je vous rappelle le bouclage des comptes – le Conseil d'Etat vous l'a proposé et vous l'avez accepté – avec des provisions de 85 millions pour subvenir à la pandémie. C'est un montant important. Seulement ces deux montants se montent à 162 millions. Je ne veux pas aller dans le détail. Le détail on le donne sauf erreur chaque mois à la Commission des finances et de gestion qui connaît exactement le suivi d'un travail intense qui a été fait par l'Etat, la Direction de l'économie en particulier, pour soutenir les entreprises et c'était nécessaire. L'Etat a là fait son travail.

Maintenant, quant aux différentes remarques de fond, je respecte d'ailleurs vos différents avis. Chacun a le droit d'avoir son avis et je respecte tout à fait celui du groupe socialiste et du parti représenté par Benoît Rey. J'aimerais vous dire ceci. On a beaucoup parlé d'attractivité économique dans ce canton. Le Directeur de l'économie ici présent rencontre les entreprises. Moi-même je les rencontre aussi. Je connais les problèmes qu'il y a pour l'attractivité économique. La dernière entreprise que j'ai reçue, c'était vendredi dernier. Je ne vais pas vous citer son nom, mais le CEO de cette entreprise me demandait notamment si je pouvais faire quelque chose pour diminuer la fiscalité pour ses cadres. Les cadres de ces grandes entreprises ont du mal à s'installer dans notre canton de Fribourg parce que la fiscalité est élevée. Je peux vous donner les statistiques, mais vous les connaissez et vous les trouvez. Nous sommes très élevés dans la fiscalité. Je pense que c'est important de maîtriser les finances pour arriver à revoir cette fiscalité à la baisse. C'est extrêmement important pour l'avenir du canton, l'avenir de l'économie. Comment est-ce qu'il fonctionne ce canton de Fribourg? Il peut fonctionner à satisfaction avec une économie qui fonctionne. C'est cela qui amène de la fiscalité pour financer les tâches de l'Etat. Rappelez-vous bien ce que je vous dis.

Si aujourd'hui certains et certaines d'entre vous ne sont pas d'accord avec le Conseil d'Etat, je le respecte. Par contre, je peux vous affirmer que le gouvernement est vraiment satisfait de pouvoir vous proposer une baisse fiscale pour l'ensemble des contribuables, ce qui a pour conséquence une amélioration du pouvoir d'achat, tout ceci après avoir assumé en plus de la pandémie les conséquences des décisions prises aussi par vous pour la Caisse de pension et la réforme fiscale. Tout ceci vous l'avez vu dans les chiffres que nous vous avons présentés en améliorant les prestations de l'Etat.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022

Art. 1

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'essentiel a été dit dans le débat d'entrée en matière. La CFG vous propose, si l'amendement est maintenu, de le rejeter.

Godel Georges, Directeur des finances. Je suis d'accord avec les propos du président de la Commission.

> Au vote, la proposition du député Moussa, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 60 voix contre 39. Il n'y a pas d'abstention.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté en faveur de l'amendement Moussa:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wassmer Andréa

(SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP). *Total: 39.*

Ont voté contre:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 60.*

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021, du 17.11.2020

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021, du 17.11.2020

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 59 voix contre 36. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 59.*

Ont voté non:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG). *Total: 2.*

Loi 2021-DFIN-8 Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Rapporteur-e: **Brodard Claude** (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**
Rapport/message: **31.08.2021** (BGC novembre 2021, p. 4545)
Préavis de la commission: **20.10.2021** (BGC novembre 2021, p. 4554)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 11 octobre dernier pour l'examen de la loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et le message 2021-DFIN-8.

La révision légale vise en premier lieu à adapter la législation cantonale aux modifications apportées dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes (LHID), modifications qui portent sur le traitement fiscal des sanctions financières. Cette révision permet en deuxième lieu d'adapter notre loi fiscale à une pratique appliquée de longue date par le Service cantonale des contributions en ce qui concerne l'octroi de l'abattement de 50 % de l'impôt cantonal en cas de transfert d'un immeuble commercial dans la fortune privée lorsque ledit immeuble est transmis à un enfant à titre gratuit.

Par rapport à l'adaptation au droit fédéral, les sanctions qui n'ont pas un caractère pénal pourront sous certaines conditions être désormais déductibles fiscalement. Par contre, les amendes pénales, les commissions occultes et toutes autres dépenses permettant de réaliser des infractions resteront bien entendu non déductibles.

S'agissant du transfert d'un immeuble commercial dans la fortune privée, l'adaptation proposée permet aussi dorénavant l'abattement fiscal en cas de remise à un enfant dans le délai des cinq ans. Les incidences financières sont quasiment inexistantes. La CFG vous recommande à l'unanimité de ses membres d'entrer en matière et de soutenir cette modification légale conformément au projet du Conseil d'Etat.

Godel Georges, Directeur des finances. Je ne vais pas tout répéter ce qui a été dit et ce qu'il y a dans le message. C'est une adaptation au droit fédéral comme l'a expliqué le président de la Commission des finances et de gestion. Et c'est entériner dans la loi une pratique appliquée de longue date par le Service cantonal des contributions qui permet l'octroi d'abattement de 50 % pour l'impôt cantonal en cas de transfert d'un immeuble de la fortune commerciale à la fortune privée.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous recommande d'entrer en matière et d'adopter ce projet tel que présenté.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Romont, donc potentiellement touché par d'éventuelles conséquences.

Il s'agit effectivement d'une adaptation au droit fédéral pour l'essentiel. En même temps, on confirme un principe qui consiste à dire que s'il y a sanction administrative dans un pays tiers, l'entreprise a quelque part un cadeau par une déduction possible à la fiscalité. Cela peut poser quelques questions de morale. En tout cas, en ce qui me concerne, je m'interroge puisque j'ai l'impression que par cette manière de faire, la Confédération, mais aussi notre canton, cautionne un certain nombre d'activités. Des sanctions non pénales, des sanctions administratives, il y en a quand même beaucoup. On peut l'imaginer en ce qui concerne les droits humains, en ce qui concerne le droit du travail, le droit de l'environnement. Est-ce que vous considérez que c'est correct que l'entreprise qui ne respecterait pas ces règles dans un pays tiers puisse avoir des déductions fiscales? Et, compte tenu de la grande générosité vis-à-vis de la fiscalité des plus nantis qu'on peut voir dans ce pays, quand est-ce qu'on demandera de soustraire les sanctions administratives ou les frais administratifs aux impôts? Tout cela m'interpelle et m'interroge. Je pense qu'on ne peut pas continuer dans ce type de réflexions. On doit avoir une fiscalité juste. Aucun citoyen de ce pays, aucun citoyen modeste, ne peut déduire une amende, une sanction administrative quelconque, et cela paraît correct.

C'est pourquoi le groupe socialiste s'abstiendra dans sa grande majorité sur cette votation.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le projet qui nous est soumis et entrera en matière.

Concernant maintenant la remarque de M. Jaquier, il faut quand même savoir qu'il s'agit juste d'adapter notre législation cantonale à la législation fédérale, et qu'au 1^{er} janvier 2022 entrera en vigueur la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières et cette loi fédérale est conforme aux recommandations du groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Les sanctions prononcées en Suisse resteront non déductibles au niveau fiscal, mais celles prononcées à l'étranger pourront, dans des cas tout à fait exceptionnels – et j'insiste – être déductibles si elles sont contraires à l'ordre

public suisse. Les commissions occultes quant à elles ne seront pas déductibles fiscalement. Ce n'est pas une faveur qu'on fait aux entreprises, il s'agit juste d'harmoniser le droit fiscal avec le droit pénal, et c'est dans ce sens que les cantons sont chargés et c'est à eux de prendre en considération cette nouvelle disposition fédérale, de reprendre ces dispositions dans leur loi fiscale cantonale.

Avec ces considérations, je vous demande de soutenir les modifications proposées.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Il n'y a pas beaucoup de débat. Cela sent la fin de la séance. Il est vrai que par rapport à la remarque de M. le Député Armand Jaquier, il y a un garde-fou. Si une infraction est commise à l'étranger mais que ce geste ne serait pas condamnable en vertu du Code pénal suisse, ce ne serait qu'à cette situation exceptionnelle que ce type d'amende pourrait être déduit du résultat commercial de l'entreprise. Vu la sévérité du Code pénal en Suisse en matière économique, je pense qu'il y aura très peu de cas de figure. Là aussi, la marge de manœuvre du canton de Fribourg est extrêmement limitée parce qu'elle doit harmoniser sa loi cantonale à la LHID.

Godel Georges, Directeur des finances. En plus des réponses données par le président de la Commission à M. Jaquier, je signale que les sanctions financières à caractère pénal prononcées en Suisse, c'est-à-dire les amendes, les peines pécuniaires et les sanctions financières de nature administrative à caractère pénal, restent non déductibles sur le plan fiscal.

Il a été dit, c'est de l'harmonisation. Je crois pouvoir dire que Fribourg ne sera pratiquement pas touché par cette harmonisation. On a peu, pour ne pas dire pas, de cas de cette nature.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 28 al. 2, al. 3, al. 4

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). L'article 28 reprend en quelque sorte la discussion que nous venons d'avoir et sépare les éléments qui peuvent être déduits du revenu imposable des autres éléments qui ne sont pas déductibles. Dans ces éléments non déductibles, il y a les commissions occultes, les dépenses qui permettent la commission d'infractions. On voit bien que tout ce qui relève d'aspects pénaux restera non déductible. Le 28 est en lien avec les comptes des indépendants, donc des entreprises en raison individuelle ou en société en nom collectif.

> Adopté.

Art. 37 al. 6

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Ici il y a juste l'ajout "s'agissant du transfert à titre gratuit aux enfants" en ce qui concerne l'abattement de 50 %.

Godel Georges, Directeur des finances. Comme je l'ai annoncé à l'entrée en matière, il s'agit d'une adaptation de la pratique du SCC.

> Adopté.

Art. 101 al. 1, al. 2, al. 3

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Ce sont les mêmes dispositions que l'article 28, mais elles concernent les personnes morales, sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée principalement.

> Adopté.

Art. 179 al. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 voix contre 0. Il y a 24 abstentions.

Ont voté oui:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 72.*

Se sont abstenus:

Ingold François (FV,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/

MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP). *Total: 24.*

Rapport 2021-DFIN-44

Accessibilité sans barrière des sites web - Analyse et comblement des lacunes (Rapport sur postulat 2021-GC-47)

Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**
 Rapport/message: **21.09.2021 (BGC novembre 2021, p. 4561)**
 Remarque: **Cet objet est ajouté à l'ordre du jour sur proposition de la Présidence. Il n'y a pas d'opposition.**

Discussion

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Vous avez vu le postulat de M^{me} la Députée Ballmer et de M. le Député André Schneuwly "Accessibilité sans barrière des sites web - Analyse et comblement des lacunes". Nous avons fait un rapport circonstancié. Vous avez vu le travail qui est fait mais aussi le travail qu'il reste à réaliser. En particulier, dans ce rapport, au point 4.2 sauf erreur, "Mesures cantonales prévues", le Conseil d'Etat entend poursuivre son engagement en faveur de la facilitation de l'accès à l'information par les personnes en situation de handicap au cours des prochaines années. Evidemment, vous allez me demander qu'est-ce qu'il en est par rapport à cette situation. Ce que je peux vous dire, c'est que les services de l'Etat en charge de ce dossier ont une séance ce jeudi, donc demain, pour finaliser le périmètre et planifier l'audit. Les montants sont prévus dans le budget de cette année. On verra si tout peut se réaliser cette année ou si cela se réalise en partie au début 2022.

Voilà ce que je peux dire. C'est une étude transversale qu'il était important de faire pour améliorer l'accessibilité, comme le demandaient les deux postulants.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Ich danke dem Staatsrat für seine Antwort. Der Staatsrat hat die Bedeutung der digitalen Barrierefreiheit gehört und hat sich mit der gegenwärtigen Situation auseinandergesetzt. Er hat den Auftrag ernst genommen und bei seinen Dienstleistungen wie durch seine Umfrage bei den Gemeindeorganisationen umgesetzt.

Der Start ist damit da, die Sensibilisierung lanciert. Es geht nun darum, das ganze Angebot in Kürze weiterzuentwickeln, damit gemäss Bundesverfassung und der kantonalen Gesetzgebung die Ziele der Gleichberechtigung erfüllt werden. Dazu gehört natürlich auch, dass die finanziellen Mittel zur Verfügung gestellt werden. Ich hoffe und wünsche mir, dass der Kanton Freiburg bei der nächsten Prüfung der digitalen Zugänge nicht mehr am Schluss der Rangliste ist.

Wie Sie am Schluss schreiben: "Der Staatsrat hat die Bedeutung der Zugänglichkeit von Webseiten und Applikationen erkannt." Er hat schon versprochen, Ende 2021/22 ein Audit durchzuführen, wir haben es vorhin gehört. Er will die Dienstleistungen sofort verbessern im Massnahmenplan 2023-2027 verankern.

Ziele, die dringend umgesetzt werden müssen, sind: die Sensibilisierung der Mitarbeiter des Staates für den Zugang. Dazu gehört, dass das Thema der Weiter- und Ausbildung aufgenommen wird. Unbedingt und bedingungslos muss bei der Neuanschaffung die Barrierefreiheit garantiert werden.

Bei Videoaufnahmen müssen Untertitel vorhanden sein und weiterentwickelt werden und auch die Frage der Einsetzung der Gebärdensprache sollte analysiert werden.

Zum Schluss habe ich noch eine konkrete Frage an Herr Godel. Den ersten Kontakt zu dieser Frage hatte ich etwa vor fünf Jahren. Konkret ging es damals - wie auch noch heute - um die Frage des Zugangs zu Software Fritax. Ich wurde von einer sehbehinderten Person im Finanzgebäude herzlich empfangen und da wurde uns erklärt, dass der finanzielle Aufwand für die Barrierefreiheit zu hoch sei.

Wie lange dauert es noch, bis dieser Zugang garantiert ist? Klar ist, dass wir zwei aus der Ferne die Weiterentwicklung dieses Themas verfolgen werden.

Schneuwly Achim Die Verfasser des Postulats, Schneuwly/Balmer, weisen darauf hin, wie wichtig es ist, dass Menschen mit einer Beeinträchtigung einen einfachen Zugang zu Webseiten haben.

Le Conseil d'Etat confirme que l'accès à l'information est essentielle pour assurer un maximum d'autonomie aux personnes en situation de handicap ou âgées.

Eine Umfrage bei Gemeinden und subventionierten Organisationen hat ergeben, dass nicht alles wunschgemäss läuft. Viele Gemeinden führen zwar eine Webseite, die allerdings für Menschen mit Beeinträchtigung leider nur teilweise barrierefrei zugänglich ist.

Sehr erfreulich ist, dass dank dem Postulat und der gestarteten Umfrage bei den Gemeinden eine starke Sensibilisierung stattfindet und dass viele Gemeinden in naher Zukunft die Webseite verbessern wollen.

Altermatt Bernhard (*PDC/CVP, FV*). Le groupe du Centre remercie le Conseil d'Etat pour le rapport circonstancié qui contient les résultats d'une enquête élargie auprès des communes et organismes subventionnés.

Wir danken Staatsrat Godel insbesondere für die Ankündigung des im Bericht am Schluss aufgeführten Audits und hoffen, dass dieses wie geplant am Anfang des kommenden Jahres erfolgen kann.

Le Gouvernement a ainsi répondu à l'une des deux questions que notre groupe avait.

La seconde concerne les sites internet des régies autonomes et des entités décentralisées gouvernées indirectement et directement par l'Etat de Fribourg. Je pense notamment aux Hautes écoles et aux entreprises publiques. Est-ce que ces dernières ont été averties des efforts entrepris par l'Etat et est-ce qu'elles seront incluses, nous l'espérons, dans les projets qui visent à améliorer cette accessibilité pour les personnes handicapées? Cela nous paraît être très important car de plus en plus de prestations, comme le rapport le mentionne d'ailleurs, sont offertes aujourd'hui par des entités qui n'appartiennent pas directement à l'Etat. Les communes et organismes subventionnés sont un élément, mais il y a aussi les régies de l'Etat et tout ce qui dépend indirectement des différentes Directions mais qui ne l'auraient pas soumis directement.

Je remercie le gouvernement pour l'excellent rapport, pour les efforts entrepris.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical qui a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport, circonstancié comme l'a dit notre commissaire.

Il convient cependant de retenir que le Conseil d'Etat a la ferme volonté de conduire la digitalisation à terme, et ceci est d'ailleurs inscrit dans son plan directeur et nous nous en réjouissons.

Toutefois, à titre personnel, sachant que les différents services de l'administration avancent en rangs dispersés, je me pose la question de savoir s'il y a un coordinateur afin que la transversalité et la cohésion soient assurées à ce niveau-là. Nous appelons de nos vœux que cela soit mis en place, à moins que cela n'existe déjà, bien entendu.

Avec ces quelques remarques, nous prenons acte de ce rapport et vous remercions.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui ont démontré que ce rapport a sensibilisé le Conseil d'Etat, mais a sensibilisé aussi les communes, ce qui me paraît important, voire très important. Je crois que ce n'est que de cette manière qu'on fait avancer les choses. Quant à la question précise du postulant, M. le Député Schneuwly: à quand avec FriTax? Je ne peux pas vous donner une réponse précise. On doit améliorer, cela vous a été dit, mais chaque chose en son temps. Comme je l'ai aussi dit à l'entrée en matière, l'étude ou l'audit qui va être commandé permettra d'améliorer la situation d'une manière générale. Il faut être clair: cette amélioration ne se fait pas du jour au lendemain. Il y a tellement de projets aujourd'hui sur la table qu'il y a beaucoup à faire et il y aura encore beaucoup à faire.

Je prends la remarque de M^{me} la Députée Antoinette Badoud. Est-ce qu'il y a besoin d'un coordinateur? Je peux vous assurer qu'au niveau de l'information, respectivement de la digitalisation Fribourg 4.0, la coordination est faite. C'est un gros, voire très gros, chantier parce qu'il fut un temps où tout le monde souhaitait faire selon ce qui lui semblait bon. Aujourd'hui, on a un inventaire du nombre de logiciels à l'Etat. Nous avons pris une ordonnance qui fait grincer parfois quelques services parce qu'on ne peut pas tout faire de manière dispersée. Comme vous l'avez dit, on doit le faire de manière transversale.

Ce que je peux vous dire encore, c'est qu'on a souvent entendu dire que l'informatique coûte cher. Oui, l'informatique coûte cher. Depuis le début de la législature jusqu'au budget 2022, ce sont 30 millions supplémentaires qui ont été ajoutés dans l'enveloppe informatique. Je vous assure, on a fait un grand pas, mais il reste beaucoup à faire. Je peux déjà vous dire qu'il faudra des montants supplémentaires à l'avenir pour rattraper le retard par rapport à l'obsolescence de nos différents systèmes informatiques. Je peux parler de la justice, du Service cantonal des contributions. J'ai encore une séance ce matin avec le Service informatique, pour une vue d'ensemble de ce qu'il reste à faire. Le travail est intense, mais on doit mettre la main à la pâte pour améliorer la situation. D'ailleurs, je l'ai souvent dit ici lorsque les députés souhaitent mettre de l'argent ailleurs, on a pris sur l'informatique. Je vous assure et j'insiste là-dessus: ne prenez plus sur l'informatique! Vous ne l'avez pas fait hier je vous en remercie. C'est important d'avancer parce que tout le monde a besoin de cette informatique, y compris les personnes qui ont un handicap comme c'était le moteur de ce postulat.

Encore une fois, l'Etat mettra les moyens nécessaires pour améliorer la situation. Il faut laisser du temps au temps.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11 H 22

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

—